

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**ALINORM 03/31**

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

*Vingt-cinquième session*

*Rome (Italie), 30 juin - 5 juillet 2003*

**RAPPORT DE LA TREIZIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS  
DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS**

*Charleston, Caroline du Sud, (Etats-Unis), 4 - 7 décembre 2001*

**Note:** *Le présent rapport contient la lettre circulaire Codex CL 2001/49-RVDF*



# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**CX 4/60.1**

**CL 2001/49-RVDF**

**Décembre 2001**

**AUX:** Services centraux de liaison avec le Codex  
Organisations internationales intéressées

**DU:** Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie)

**OBJET: DISTRIBUTION DU RAPPORT DE LA TREIZIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES  
RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (ALINORM 03/31)**

Le rapport de la treizième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments sera examiné par le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa cinquantième session (Rome, 26-28 juin 2002), et par la Commission du Codex Alimentarius, à sa vingt-cinquième session (Rome, 30 juin -5 juillet 2003).

**PARTIE A: QUESTIONS SOUMISES À LA VINGT-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION AUX ÉTAPES 8, 5/8 ET 5, DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE**

- i. Projet de limites maximales de résidus à l'étape 8 (ALINORM 03/31, Annexe II)
- ii. Projet de limites maximales de résidus à l'étape 5/8 (ALINORM 03/31, Annexe III)
- iii. Projets d'amendements au Glossaire des termes et définitions (ALINORM 03/31, Annexe VI) à l'étape 5 de la procédure accélérée du Codex

Les gouvernements souhaitant proposer des amendements ou formuler des observations sur les textes susmentionnés, doivent s'adresser, conformément au Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex y compris l'examen des déclarations éventuelles sur les incidences économiques (*Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius*, onzième édition, pp. 26-27) au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie) (fax, +39 06 57054593; adresse électronique, codex@fao.org), **au plus tard le 30 mars 2003.**

**PARTIE B: QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA CINQUANTIÈME SESSION POUR ADOPTION À L'ÉTAPE 5**

- i. Avant-projet de limites maximales de résidus à l'étape 5 (ALINORM 03/31, Annexe V)

Les gouvernements souhaitant proposer des amendements ou formuler des observations concernant les effets éventuels des avant-projets de limites maximales de résidus sur leurs intérêts économiques doivent s'adresser, conformément à la procédure unique de l'élaboration des normes Codex et textes apparentés (à l'étape 5) (*Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius*, onzième édition, p. 22) au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie) (fax, +39 06 57054593; adresse électronique, codex@fao.org), **au plus tard le 15 avril 2002.**

**PARTIE C: DEMANDE D'OBSERVATIONS ET D'INFORMATIONS**

- i. Projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires renvoyés à l'étape 6 de la procédure du Codex (ALINORM 03/31, Annexe IV).
- ii. Méthodes d'analyse de routine pour le contrôle des limites maximales de résidus (LMR) dans les aliments. (ALINORM 03/31, par. 93)

Les gouvernements qui souhaitent formuler des observations et/ou fournir des informations sur ce qui précède doivent s'adresser au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie) (fax, +39 06 57054593; adresse électronique, [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)), **avant le 1er décembre 2002 pour (i) et avant le 30 juin 2002 pour (ii).**

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions.....	page vii - viii
Liste des abréviations utilisées dans ce rapport.....	page ix
Rapport de la treizième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.....	page 1
État d'avancement des travaux.....	page 19
	<b>Paragraphes</b>
Ouverture de la session.....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	2
Nomination du rapporteur.....	3
Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex.....	4 - 5
Rapport sur les activités de l'Office international des épizooties (OIE), y compris l'harmonisation des critères pour l'homologation des médicaments vétérinaires (VICH).....	6 - 15
Examen du projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires, à l'étape 7.....	16 - 36
<u>Partie 1</u> – Projets de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires à l'étape 7.....	16
Clenbutérol (dans le lait de bovins).....	17
Néomycine.....	18 - 19
Phoxime.....	20
Somatotropine porcine.....	21 - 23
Thiamphénicol.....	24 - 26
<u>Partie 2</u> – Projets de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires retenus à l'étape 7.....	27
Abamectine.....	28
Carazolol.....	29
Chlortétracycline/tétracycline/tétracycline.....	30 - 31
Cyfluthrine.....	32
Éprinomectine.....	33
Fluméquine.....	34 - 35
Examen de l'avant-projet de limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires, à l'étape 4.....	37 - 52
<u>Partie 1</u> – Avant-projets de limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires, à l'étape 4.....	37
Cyhalothrine.....	38 - 39
Dicyclanil.....	40
Ivermectine.....	41
Lincomycine.....	42
Acétate de mélangestrol.....	43
Trichlorfon (métrifonate).....	44 - 45
<u>Partie 2</u> – Avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires maintenus à l'étape 4.....	46
Clenbutérol (dans les tissus).....	47
Deltaméthrine.....	48
Avant-projet d'amendements au glossaire des termes et définitions.....	50 - 52
Avant-projet de directives pour les résidus de médicaments vétérinaires aux points d'injection.....	52 - 58
Contrôle des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait et les produits laitiers.....	59 - 62
Document de travail sur les principes et méthodologies d'analyse des risques au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.....	63 - 70
Document de travail sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation d'agents antimicrobiens dans la production animale.....	71 - 78
• Rapport des activités de l'OMS relatives à la résistance aux antimicrobiens et à l'utilisation d'agents antimicrobiens dans la production animale.....	78

---

Document de travail sur les questions relatives aux résidus à l'intention du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments .....	79 – 88
Examen des critères de performance pour les méthodes d'analyse des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments .....	89 – 91
Examen de l'identification des méthodes de routine pour l'analyse des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments .....	92 – 94
Examen de la liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité .....	95 – 100
Date et lieu de la prochaine session .....	104
<b>Annexe I</b> Liste des participants .....	page 21
<b>Annexe II</b> Projet de limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires (avancés à l'étape 8 de la procédure Codex) .....	page 35
<b>Annexe III</b> Projet de limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires (avancés à l'étape 5/8 de la procédure Codex) .....	page 39
<b>Annexe IV</b> Projets de limites maximales révisées pour les résidus de médicaments vétérinaires (renvoyés à l'étape 6 de la procédure Codex) .....	page 41
<b>Annexe V</b> Avant-projets de limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires (avancés à l'étape 5 de la procédure Codex) .....	page 43
<b>Annexe VI</b> Avant-projet d'amendements au glossaire de termes et définitions (à l'étape 5 de la procédure Codex) .....	page 46
<b>Annexe VII</b> Liste des médicaments vétérinaires devant faire l'objet d'une évaluation ou d'une réévaluation en priorité .....	page 47

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

A sa treizième session, le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments est parvenu aux conclusions suivantes:

### **QUESTIONS SOUMISES POUR EXAMEN PAR LA COMMISSION À SA VINGT-CINQUIÈME SESSION**

Le Comité a recommandé à la Commission:

#### Adoption de textes aux étapes 8 et 5/8:

- projets de LMR pour adoption à l'étape 8 pour les substances ci-après: abamectine, carazolol, chlortétracycline / oxytétracycline/ tétracycline, clenbutérol, cyfluthrine, éprinomectine, phoxim et somatotropine porcine (Annexe II).
- avant-projets de LMR pour adoption à l'étape 5/8 pour les substances ci-après: cyhalothrine, ivermectine et lincomycine (Annexe III).

#### Adoption de textes à l'étape 5 de la procédure accélérée du Codex

- projet d'amendement au Glossaire des termes et définitions pour adoption à l'étape 5 de la procédure accélérée du Codex (Annexe VI).

### **QUESTIONS SOUMISES POUR EXAMEN AU COMITÉ EXÉCUTIF À SA CINQUANTIÈME SESSION**

Le Comité a recommandé au Comité exécutif:

#### Adoption de textes à l'étape 5

- avancement pour adoption à l'étape 5 des avant-projets de LMR révisées pour les substances ci-après: clenbutérol, deltaméthrine, dicyclanil, acétate de mélangestrol et trichlorfon (métrifonate) (Annexe V).

#### Nouvelles activités

- élaboration d'un Code d'usages pour réduire au minimum et maîtriser la résistance aux antimicrobiens (par. 77)
- révision des Directives pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (par. 102)
- inclusion dans la liste des médicaments vétérinaires devant faire l'objet d'une évaluation ou d'une réévaluation en priorité par le JECFA de nouvelles substances (semduramycine et virginiamycine) (Annexe VII).

#### Activités suspendues

- interruption des travaux concernant l'élaboration de l'avant-projet de directives pour les résidus aux points d'injection (par. 58).

### **QUESTIONS INTÉRESSANT LA COMMISSION**

Le Comité est convenu de:

#### Avant-projets de LMR

- renvoyer à l'étape 6 les projets de LMR pour les substances ci-après: fluméquine, néomycine et tiamphénicol (Annexe IV).

#### Contrôle des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait et les produits laitiers

- renvoyer l'avant-projet d'annexe sur la prévention et le contrôle des résidus de médicaments dans le lait et les produits laitiers à l'étape 2 (par. 62).

Principes et méthodologies d'analyse des risques

- élaborer un document d'orientation à usage interne sur les “Méthodologies de gestion des risques, y compris les politiques d'évaluation des risques, au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments ” (par. 69-70).

Résistance aux antimicrobiens et utilisation des antimicrobiens dans la production animale

- élaborer un “Avant-projet de Code d'usages pour réduire au minimum et maîtriser la résistance aux antimicrobiens” (par. 77).

**QUESTIONS RELATIVES AUX RÉSIDUS**

- préparer une version révisée du Document de travail sur les questions relatives aux résidus à l'intention du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (par. 88).

Critères de performance pour les méthodes d'analyse des résidus de médicaments vétérinaires

- poursuivre l'examen des critères liés à la sélection des méthodes d'analyse de médicaments vétérinaires (par. 91).

Identification des méthodes de routine pour l'analyse des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

- préparer un rapport/document de travail décrivant en détail les résultats des évaluations sur les méthodes soumises ou acquises et les informations complémentaires reçues (par. 93).

Travaux futurs

- préparer un “avant-projet de Directives révisées pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments”, sous réserve de l'approbation au titre de nouvelle activité par le Comité exécutif à sa cinquantième session (par. 102).



**LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS CE RAPPORT**

DJA	Dose journalière admissible
CAC	Commission du Codex Alimentarius
CAC/GL	Lignes directrices de la Commission du Codex Alimentarius
CCGP	Comité du Codex sur les principes généraux
CCEXEC	Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius
CCPR	Comité du Codex sur les résidus de pesticides
CCRVDF	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
CL	Lettre circulaire
CRD	Document de séance
CEC	Commission de la Communauté européenne
CI	Consumers International
EC	Communauté européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GPVD	Bonnes pratiques dans l'utilisation des médicaments vétérinaires
IFAH	Fédération internationale pour la santé animale
IGF	Insulin-like Growth Factor
IPPC	Convention internationale pour la protection des plantes
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires
JMPR	Réunion conjointe FAO/OMS d'experts sur les résidus de pesticides
LMR	Limite maximale de résidus
LMRVD	Limite maximale de résidu pour les médicaments vétérinaires
OIE	Office International des Épizooties
PAHO	Organisation panaméricaine de la santé
pST	Somatotropine porcine
RfD	Dose de référence
SPS	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
TMDI	Total Maximum Daily Intake
OMS	Organisation mondiale de la santé
VICH	Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires
OMC	Organisation mondiale du commerce

## **OUVERTURE DE LA SESSION**

1. M. Patrick Clerkin, Directeur-adjoint du Codex pour les États-Unis, a ouvert la treizième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments qui s'est tenue à Charleston (Caroline du Sud), du 4 au 7 décembre 2001, suite à l'aimable invitation du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. La session était présidée par M. Stephen Sundlof, directeur du *Center for Veterinary Medicine* de la *Food and Drug Administration* des États-Unis. Étaient présents à la session 135 délégués représentant 32 États Membres et 13 organisations internationales. La liste complète des participants figure à l'Annexe I.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)<sup>1</sup>**

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel que proposé, étant entendu que le document de travail sur les questions relatives aux résidus pour le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires (Point 11 de l'ordre du jour) sera examiné immédiatement après le Point 3(b) de l'ordre du jour.

## **NOMINATION DU RAPPORTEUR (Point 2 de l'ordre du jour)**

3. Le Comité a nommé M. Yukiko Yamada (Japon) rapporteur de la session.

## **QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (Point 3a de l'ordre du jour)<sup>2</sup>**

4. Le Comité a pris note des questions renvoyées par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex concernant le cadre stratégique, les politiques en matière d'analyse des risques, les amendements qu'il est proposé d'apporter au Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, la nomination de gouvernements hôtes des comités et groupes de travail, et l'examen de l'utilisation d'antibiotiques eu égard à la résistance aux antimicrobiens. L'examen de nouveaux travaux et des projets/avants-projets de normes émanant du CCRVDF a également été souligné.

5. Le Comité a convenu que plusieurs éléments du Projet de Plan à moyen terme de la Commission pour 2003-2007<sup>3</sup> devraient être pris en considération lors de la discussion sur ses travaux, y compris l'étude des questions relatives aux résidus soulevées lors des débats dans le cadre du point 11 de l'ordre du jour. Le Comité a noté qu'un examen du mandat du Comité pourrait également être nécessaire en ce qui concerne ses travaux.

## **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'OFFICE INTERNATIONAL DES ÉPIZOOTIES (OIE), Y COMPRIS L'HARMONISATION DES CRITÈRES TECHNIQUES POUR L'HOMOLOGATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES (VICH) (Point 3b de l'ordre du jour)**

6. Le représentant de l'Office international des épizooties (OIE) a présenté une mise à jour des activités de l'OIE liées à la résistance aux antimicrobiens et à l'harmonisation internationale des médicaments vétérinaires<sup>4</sup>.

### **Résistance aux antimicrobiens**

#### ***Groupe d'experts de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens***

7. À la demande de son Comité international de mai 1999, l'OIE a mis en place un Groupe d'experts afin qu'il élabore des directives sur les cinq sujets suivants: méthodologie d'analyse des risques vis-à-vis de l'impact potentiel des bactéries d'origine animale résistantes aux antimicrobiens sur la santé publique ; utilisation prudente et responsable d'agents antimicrobiens en médecine vétérinaire ; contrôle des quantités d'agents antimicrobiens utilisés pour l'élevage ; normalisation et harmonisation des méthodes de laboratoire utilisées pour la détection et la quantification de la résistance aux antimicrobiens, et harmonisation des

---

<sup>1</sup> CX/RVDF 01/1

<sup>2</sup> CX/RVDF 01/2

<sup>3</sup> CL 2001/26-EXEC

<sup>4</sup> CX/RVDF 01/3

programmes nationaux de contrôle et de surveillance de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux et dans les aliments d'origine animale. Afin d'éviter un chevauchement inutile des activités, la FAO et l'OMS ont été étroitement associés à ces travaux. Les directives ont été achevées à la fin 2000, compte tenu des observations soumises durant une consultation publique qui a duré quatre mois. Elles sont publiées dans la Revue scientifique et technique de l'OIE, Vol. 20 (3), décembre 2001.

8. Les directives, actuellement à l'étude par les commissions spécialisées de l'OIE (par ex. Commission du Code zoosanitaire international, Commission pour la fièvre aphteuse et autres épizooties, Commission des normes), seront soumises au Comité international de l'OIE pour examen et adoption en tant que normes internationales comme il convient.

### ***Seconde Conférence internationale de l'OIE sur l'antibiorésistance***

9. L'OIE a organisé du 4 au 7 octobre 2001 la seconde Conférence internationale de l'OIE sur l'antibiorésistance, deux ans après la première conférence. L'un des principaux objectifs de cette conférence était de renforcer le dialogue entre les décideurs et les parties concernées, sur la médecine vétérinaire et humaine et de faire le bilan des progrès réalisés dans la compréhension des mécanismes de développement de la résistance aux antibiotiques dans des bactéries d'origine humaine et animale ainsi que dans la compréhension des problèmes liés à l'antibiorésistance rencontrés dans la médecine vétérinaire et humaine. La Conférence a également donné l'occasion de présenter les cinq directives élaborées par le Groupe d'experts de l'OIE sur l'antibiorésistance.

10. Deux-cent soixante dix personnes représentant 41 pays, des instances internationales telles que la FAO, l'OMS et la Commission du Codex Alimentarius, des organisations de médecins, de vétérinaires, de consommateurs et de représentants de l'industrie pharmaceutique ont participé à cette conférence.

11. S'il a été rappelé que les problèmes de santé publique associés aux bactéries résistantes résultent pour l'essentiel de l'utilisation des antibiotiques en médecine humaine, les transferts de résistance entre les animaux et les humains sont de nature à montrer qu'il est du devoir des divers professionnels concernés de promouvoir une utilisation responsable des antibiotiques en élevage. Le dialogue entre médecins et vétérinaires doit être renforcé, à l'instar de ce qui s'est fait au cours de cette conférence, afin d'encourager la coordination des actions entreprises dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Il a été reconnu nécessaire de conduire une évaluation des risques avant toute prise de décision administrative ou réglementaire pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens. Il faut maintenant appliquer l'outil méthodologique élaboré à ce sujet par l'OIE à de nombreux cas précis pour parfaire son développement. Instance scientifique internationale reconnue dans le cadre de l'accord SPS de l'OMC, l'OIE se doit naturellement de poursuivre l'élaboration d'une méthodologie qui sera précieuse pour éviter ou régler d'éventuels litiges relatifs au commerce international des denrées alimentaires d'origine animale. L'analyse des risques donne tout son sens aux programmes de surveillance de l'antibiorésistance et des quantités d'antibiotiques utilisés en élevage. Il convient d'encourager tous les pays à mettre en œuvre des programmes de surveillance de l'antibiorésistance. Pour pouvoir comparer et regrouper les résultats obtenus, il est apparu nécessaire de renforcer l'harmonisation de ces programmes de surveillance et des méthodes de laboratoire quantitatives normalisées utilisées pour mesurer la sensibilité des bactéries antibiorésistantes.

12. La Conférence a demandé, à l'assentiment général, que soit mis en œuvre rapidement l'usage prudent et responsable des antimicrobiens dans la médecine humaine et vétérinaire. Devant l'importance du travail à accomplir, il a été recommandé que les organisations internationales et les bailleurs de fonds pour le développement unissent leurs efforts pour aider les pays en voie de développement à remplir les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un tel usage responsable, à savoir l'établissement d'un système d'homologation des médicaments vétérinaires, d'un système de contrôle des importations et de la qualité des médicaments vétérinaires, d'un système de distribution et d'administration des médicaments vétérinaires placés sous la responsabilité de professionnels ayant reçu une formation adaptée.

### **Harmonisation internationale des médicaments vétérinaires (VICH)**

13. Depuis la dernière session du CCRVDF, le Comité directeur du VICH a tenu ses septième, huitième et neuvième réunions, respectivement en juin 2000 à Tokyo, en novembre 2000 à Washington et en juin 2001 à Londres.

14. Un grand nombre de directives ont été adoptées au cours de cette période. Quatre d'entre elles seront mises en application en juillet 2001: GL 6 – Évaluation de l'impact des médicaments vétérinaires sur l'environnement – phase I; GL 9 – Bonnes pratiques cliniques ; GL 17 – Tests de stabilité pour les produits dérivés de la biotechnologie ; GL 18 – Impuretés et résidus de solvants dans les médicaments vétérinaires; cinq en juillet 2002: GL 15, GL 16, GL 19, GL 20 et GL 21 – Efficacité des anthelminthiques chez les chevaux, les porcins, les caprins, les chats et la volaille, et; deux en août 2002: GL 22 – Test de la fonction reproductrice et GL 23 – Test de l'effet génotoxique. De plus, quatre directives ont été émises en juin 2001 pour une consultation publique de 6 mois : GL 24 -GL 27 - Informations demandées sur la résistance aux antimicrobiens pour l'homologation d'antibiotiques, GL 28 – Directives sur le pouvoir cancérogène, GL 29 – Gestion des rapports récapitulatifs mis à jour sur les progrès accomplis, et GL 30 – Liste des termes valables sur le contrôle des médicaments.

15. A sa septième session, le Comité directeur a approuvé de nouveaux travaux sur la sécurité des animaux ciblés et a modifié ses règlements et procédures afin de permettre aux organisations qui s'intéressent aux activités du VICH d'assister, en tant que parties intéressées, aux sessions du Comité directeur. Les demandes seront examinées au cas par cas. Un tel statut a été octroyé à une association de producteurs de vaccins vétérinaires. A sa huitième réunion, le Comité directeur a adopté un nouveau plan de travail et une liste de questions à examiner. Satisfait des progrès réalisés, le Comité prévoit de terminer ses travaux pour 2005. A sa neuvième session, le Comité directeur a demandé au groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens de formuler des recommandations relatives à l'utilisation prudente qui seront intégrées dans la directive sur les critères pour l'homologation des médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques.

## **EXAMEN DU PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES À L'ÉTAPE 7 (Point 4 de l'ordre du jour)**

### **PARTIE 1 - PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES À L'ÉTAPE 7**

16. Le Comité a pris note que, à sa quarante-septième session, le Comité exécutif a adopté un avant-projet de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires à l'étape 5 (ALINORM 01/3, paragraphe 48 et Annexe IV) pour distribution et observations à l'étape 6 sur la base des propositions émises par le CCRVDF, à sa douzième session.<sup>5</sup>

#### **Clenbutérol (dans le lait de bovins)**

17. Le Comité a avancé le projet de LMR pour le clenbutérol dans le lait de bovins à l'étape 8.

#### **Néomycine**

18. Le Comité a pris note que plusieurs délégations n'ont pas appuyé les LMR pour la néomycine étant donné les nouvelles données toxicologiques apparues depuis l'établissement de la DJA, et une réévaluation a donc été suggérée. Les États-Unis sont convenus de fournir des données toxicologiques au JECFA. À ce sujet, le Comité a été informé que la réévaluation de la substance était prévue lors de la cinquante-huitième session du JECFA, comme l'avait demandé le CCRVDF sur la base des informations concernant l'homologation de produits injectables à base de néomycine et la manière dont ils étaient utilisés par rapport aux BPMV. Il a été convenu que les informations sur l'utilisation et l'homologation de la néomycine dans différents pays devraient être directement soumises au JECFA dans les plus brefs délais. Le Comité a fait observer qu'il serait peut-être nécessaire de réviser les LMR existantes si la DJA était abaissée.

19. Au vu de cette discussion, le Comité est convenu de renvoyer les LMR à l'étape 6 pour d'autres observations, en attendant la réévaluation du JECFA.

---

<sup>5</sup> ALINORM 01/31, Annexe V et observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2000/28-RVDF par le Brésil, le Canada, la Finlande, Haïti, l'Espagne, la Turquie, les États-Unis, la CE, et l'IFAH (CX/RVDF 01/4 - Partie I) et Consumers International (Document de séance 7).

## **Phoxime**

20. Le Comité est convenu d'avancer toutes les LMR à l'étape 8.

## **Somatotropine porcine**

21. Le Comité a pris note qu'à sa quarante-septième session, le CCEXEC a déclaré<sup>6</sup> que l'avancement ultérieur du projet de LMR pour la somatotropine porcine dépendrait de l'issue du débat sur les "autres facteurs légitimes" par le Comité du Codex sur les principes généraux. A sa vingt-quatrième session, la Commission a amendé et adopté<sup>7</sup> les *Critères pour la prise en considération des autres facteurs mentionnés dans la deuxième Déclaration de principes* figurant dans les Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération (Manuel de procédure du Codex Alimentarius, douzième édition).

22. Outre la décision de la Commission précitée, plusieurs délégations ont appuyé l'avancement des projets de LMR pour adoption finale parce qu'aucune nouvelle information scientifique n'était apparue qui remettrait en question la conclusion du JECFA, à savoir que la substance ne pose aucun risque pour la santé humaine. Le représentant du JECFA a répondu à l'inquiétude soulevée par l'observateur de Consumers International concernant l'IGF-1 en précisant que le JECFA avait déjà procédé à une évaluation quantitative par laquelle il a été prouvé que la quantité d'IGF-1 qu'un consommateur pouvait ingérer à partir de tissus comestibles de porcs traités à la somatotropine porcine serait plusieurs fois inférieure à la quantité d'IGF-1 humain endogène, et donc que de nouvelles analyses quantitatives ne permettraient probablement pas d'arriver à une conclusion différente. La délégation belge, parlant au nom de la Communauté européenne, n'a pas appuyé l'avancement des LMR étant donné qu'aucune évaluation de sécurité ou de résidus n'a été effectuée dans la Communauté européenne du fait de l'absence de demande. L'Indonésie, la Corée et la Suisse ont appuyé cette position.

23. Le Comité a pris note de l'absence de consensus. Toutefois, étant donné qu'aucune nouvelle information scientifique n'est disponible et que l'examen des autres facteurs légitimes a été clos par la Commission, le Comité a avancé tous les projets de LMR à l'étape 8 pour adoption définitive.

## **Thiamphénicol**

24. La délégation belge, parlant au nom de la Communauté européenne, a noté l'absence de données fiables pour la détermination de la DJA et le rapport entre le résidu-marqueur et le total des résidus et, pour l'établissement des LMR, l'absence de méthodes validées pour l'analyse du résidu-marqueur ainsi que le fait que la DJA pourrait éventuellement être inférieure à la DJMT. Il a également été remarqué que le dossier soumis au JECFA présentait des déficiences similaires à celles du dossier soumis à la Communauté européenne. Sur la base d'une conclusion de la Commission du Codex Alimentarius selon laquelle: *"Lorsqu'on a la preuve qu'un risque existe pour la santé humaine, mais que les données scientifiques sont insuffisantes ou incomplètes, la Commission ne devrait pas élaborer de norme..."*<sup>8</sup>, la délégation belge, parlant au nom de la Communauté européenne, a déclaré ne pas appuyer l'avancement des LMR.

25. Le Secrétariat du JECFA a précisé qu'il était prévu de réévaluer le thiamphénicol lors de sa cinquante-huitième réunion pour l'évaluation des résidus uniquement, mais que les données requises n'avaient jusqu'à présent pas été fournies. Il a été noté que l'évaluation tenterait de déterminer les proportions du total des résidus dus au thiamphénicol et aux conjugués de thiamphénicol dans tous les tissus ainsi qu'une méthode d'analyse validée à utiliser pour tous les tissus d'animaux.

26. En vue de l'évaluation que doit réaliser le JECFA en février 2002, le Comité a renvoyé tous les projets de LMR à l'étape 6 pour observations supplémentaires et nouvel examen approfondi à sa prochaine réunion.

---

<sup>6</sup> ALINORM 01/3, Annexe III.

<sup>7</sup> ALINORM 01/41, paragraphes 93-98 et Annexe III.

<sup>8</sup> ALINORM 01/41, paragraphe 81.

## **PARTIE 2 - PROJETS DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES RETENUS À L'ÉTAPE 7**

27. Le Comité a pris note que plusieurs projets de LMR avait été retenus à l'étape 7 lors de sa dernière session.<sup>9</sup>

### **Abamectine**

28. Le Comité a pris note des inquiétudes exprimées lors de la douzième session du CCRVDF<sup>10</sup> concernant l'harmonisation de la définition du résidu avec celle recommandée par la JMPR. Le JECFA a examiné attentivement les évaluations toxicologiques et cliniques faites par la JMPR et a conclu que l'insertion des isomères de la photodégradation dans la définition de l'isomère ne serait pas compatible avec l'évaluation du JECFA. En conséquence les résidus-marqueurs sont restés différents. Le Comité a donc avancé le projet de LMR à l'étape 8.

### **Carazolol**

29. Plusieurs délégations et l'observateur de Consumer International se sont opposés à l'avancement du carazolol, les résidus au point d'injection pouvant, d'après le JECFA, dépasser la dose de référence aiguë. Le Comité a avancé le projet de LMR à l'étape 8, étant entendu que la LMR serait accompagnée d'une note en bas de page indiquant que les résidus au site d'injection pouvaient dépasser la dose de référence aiguë « *La concentration au point d'injection deux heures après le traitement peut avoir pour résultat une exposition supérieure à la dose de référence aiguë et il faudrait par conséquent appliquer un délai de retrait approprié* ».

### **Chlortétracycline/oxytétracycline/tétracycline**

30. La délégation belge, parlant au nom de la Communauté européenne, a confirmé sa position exprimée lors de la douzième session du CCRVDF et selon laquelle il était inacceptable d'établir la DJA sur la base d'études microbiologiques *in vivo* sans appliquer un facteur de sécurité. Néanmoins, à sa douzième session, le CCRVDF avait aussi décidé<sup>11</sup> que si le JECFA ne recevait aucune information de la CE sur cette question avant la présente réunion, il envisagerait d'avancer les LMR à l'étape 8.

31. Le Comité a donc avancé les projets de LMR, pour toutes les espèces concernées, à l'étape 8.

### **Cyfluthrine**

32. Le Comité a pris note que la CE avait fourni des informations au secrétariat du Codex en réponse à la demande du CCRVDF à sa douzième session<sup>12</sup>. Le Comité a néanmoins constaté que le JECFA n'avait pas reçu ou examiné les informations demandées par le CCRVDF à sa douzième session et il a donc avancé les projets de LMR à l'étape 8, étant entendu qu'en cas de nouvelles informations disponibles, et en accord avec l'IFAH, celles-ci seraient transmises au JECFA pour évaluation.

### **Éprinomectine**

33. Le Comité est convenu d'avancer les LMR à l'étape 8.

### **Fluméquine**

34. Le Comité a noté que depuis la dernière session, de nouvelles données toxicologiques sont apparues qui peuvent avoir une incidence sur la DJA et il a demandé au JECFA de réévaluer son innocuité. La délégation belge, parlant au nom de la Communauté européenne, a déclaré que la DJA du JECFA, qui se

---

<sup>9</sup> ALINORM 01/31, Annexe IV et observations non sollicitées soumises par Cuba, les États-Unis, la CE (CX/RVDF 01/4 – Partie 2) et Consumers International et l'IFAH (Document de séance 7).

<sup>10</sup> ALINORM 01/31, paragraphes 62-63.

<sup>11</sup> ALINORM 01/31, paragraphe 68.

<sup>12</sup> ALINORM 01/31, paragraphe 73.

base sur des résultats toxicologiques, était sensiblement plus élevée que la DJA établie par la Communauté européenne, qui se base sur des données sur le micro-organisme le plus sensible (*E. coli*) et que, compte tenu des différents rapports entre le résidu-marqueur et le total des résidus, la DJMT dépasserait la DJA européenne à un degré différent selon les espèces.

35. Le Comité est donc convenu de renvoyer les projets de LMR pour le fluméquine à l'étape 6 et a pris note de l'engagement de la délégation japonaise à soumettre de nouvelles données au JECFA pour sa réévaluation. Il a été demandé à la Communauté européenne de soumettre ses données et observations au JECFA.

#### Etat d'avancement des projets de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires

36. Les projets de LMR pour les médicaments vétérinaires avancés pour adoption finale à l'étape 8 figurent à l'Annexe II. Les projets de LMR pour les médicaments vétérinaires renvoyés à l'étape 6 se trouvent à l'Annexe IV.

### **EXAMEN DE L'AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES POUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES À L'ÉTAPE 4 (Point 5 de l'ordre du jour)**

#### **PARTIE 1 – AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES À L'ÉTAPE 4**

37. Le Comité a pris note des avant-projets de LMR pour les médicaments vétérinaires émanant de la cinquante-quatrième session du JECFA et qui ont été distribués pour observations à l'étape 3 en septembre 2000<sup>13</sup>.

#### **Cyhalothrine**

38. Compte tenu des inquiétudes exprimées par la délégation belge, au nom de la Communauté européenne, quant à l'absence d'études radiomarquées pour déterminer le rapport entre les résidus-marqueurs et le total des résidus dans les tissus porcins, le Secrétariat du JECFA a indiqué que les études radiomarquées effectuées sur cinq espèces et communiquées au JECFA font état de résultats similaires et que, par conséquent, les données provenant d'études non marquées chez les porcins ont été utilisées pour recommander des LMR pour les tissus porcins.

39. Le Comité a souligné qu'il était peu probable que de nouvelles études radiomarquées sur le rapport entre le résidu-marqueur et le total des résidus soient menées pour confirmer les LMR pour les tissus porcins et que, de toute façon, il s'agissait là d'applications mineures. Par conséquent, le Comité a accepté d'avancer les LMR pour la cyhalothrine à l'étape 5, en recommandant d'omettre les étapes 6 et 7, pour adoption définitive par la Commission à l'étape 8.

#### **Dicyclanil**

40. Le Comité a noté que plusieurs délégations étaient d'avis que l'utilisation du dicyclanil en tant que résidu-marqueur se traduisait par un apport journalier maximal estimé de beaucoup supérieur à la DJA

(330%) et il a, par conséquent, recommandé que le JECFA étudie cette question lors de sa soixantième réunion prévue pour février 2003. Le Comité est donc convenu d'avancer les LMR à l'étape 5, étant entendu que le JECFA donnerait des précisions à ce sujet lors de la quatorzième session du CCRVDF.

#### **Ivermectine**

41. S'exprimant au nom de la Communauté européenne, la délégation belge a déclaré ne pas pouvoir appuyer la LMR pour le lait de bovins en l'absence de toute information relative au rapport entre les résidus-

---

<sup>13</sup> Observations soumises par le Brésil, les États-Unis, la Finlande, Haïti, l'Espagne, la Turquie, la Communauté européenne (CX/RVDF 01/5-Partie 1) et l'IFAH (CRD 7), en réponse à la lettre circulaire CL 2000/28-RVDF (Partie 2).

marqueurs et le total des résidus, ce qui peut rendre incertaine l'évaluation de la DJMT. La délégation canadienne a expliqué que les données d'analyse soumises au JECFA indiquent des concentrations de l'isomère B<sub>1b</sub> inférieures à la limite de quantification et que, par conséquent, sa contribution à l'apport par le régime alimentaire était négligeable. Par conséquent, le Comité est convenu d'avancer la LMR pour l'ivermectine à l'étape 5 en recommandant d'omettre les étapes 6 et 7, pour adoption définitive par la Commission à l'étape 8.

### **Lincomycine**

42. Le Comité a noté que, à sa cinquante-huitième réunion, le JECFA devait réévaluer la lincomycine afin d'analyser des données relatives aux tissus de bovins, d'ovins et de volailles comparables à celles soumises pour les tissus porcins. Le Comité est convenu d'avancer toutes les LMR pour la lincomycine à l'étape 5, en recommandant d'omettre les étapes 6 et 7, pour adoption définitive par la Commission à l'étape 8, étant entendu que, à sa quatorzième session, le CCRVDF examinerait à nouveau cette décision en fonction du résultat des délibérations du JECFA concernant les LMR provisoires attribuées aux tissus de bovins, d'ovins et de poulets.

### **Acétate de mélangestrol**

43. Compte tenu de l'opinion du JECFA sur l'absence de risques apparents pour la santé humaine, un certain nombre de délégations ont appuyé l'avancement des LMR aux étapes 5/8. Toutefois, plusieurs autres délégations préconisaient de suivre la procédure normale par étape, étant donné l'absence de méthode d'analyse et la préoccupation des consommateurs. La délégation des États-Unis a appuyé l'avancement à l'étape 5 sur la base de la méthode d'analyse mais a fait objection à son maintien à l'étape 5 sur la base de l'utilisation prévue du médicament, étant donné que cette utilisation n'était pas un facteur légitime soumis à l'examen du Comité. Le Comité a noté que, à sa cinquante-huitième réunion, le JECFA devait réévaluer l'acétate de mélangestrol pour déterminer une méthode d'analyse pratique pour le contrôle des résidus de cette substance en fonction de la LMR recommandée. Le Comité a donc décidé d'avancer les LMR provisoires pour l'acétate de mélangestrol à l'étape 5.

### **Trichlorfon (Métrifonate)**

44. Le Comité a été informé de la publication récente de trois études postérieures à l'évaluation du JECFA susceptibles d'avoir une incidence sur la DJA du trichlorfon et il a, par conséquent, demandé que le JECFA examine ces nouvelles données lors de sa soixantième réunion (février 2003). Le représentant de la Commission européenne est convenu de soumettre les données pertinentes au JECFA.

45. Le Comité a donc décidé d'avancer la LMR de cette substance à l'étape 5, et ensuite à l'étape 8 lors de la quatorzième session du CCRVDF si l'examen du JECFA permet de répondre aux questions soulevées.

## **PARTIE 2 – AVANT-PROJETS DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES MAINTENUS À L'ÉTAPE 4**

46. Le Comité a pris note que, à sa douzième session, le CCRVDF avait choisi de maintenir un certain nombre d'avant-projets de LMR à l'étape 4<sup>14</sup>.

### **Clenbutérol (dans les tissus)**

47. Plusieurs organisations ont exprimé leur inquiétude quant aux risques potentiels pour la santé et/ou aux pratiques commerciales frauduleuses que représente l'emploi abusif et/ou illicite du clenbutérol. Conscient que le fait de ne pas établir de LMR pour l'utilisation à des fins thérapeutiques de la substance n'empêcherait pas nécessairement son utilisation abusive et/ou illicite, le Comité a convenu d'associer une note complémentaire à cette substance stipulant que : « *Compte tenu de l'utilisation abusive potentielle de ce médicament, les LMR ne sont recommandées que dans le cadre d'une utilisation thérapeutique autorisée au niveau national, telle que pour la tocolyse ou pour une thérapie conjointe dans le cas de maladies*

---

<sup>14</sup> ALINORM 01/31, Annexe VI et observations non sollicitées soumises par Cuba, les États-Unis, la Communauté européenne (CX/RVDF 01/5-Partie 2) et Consumers International (CRD 7).



*respiratoires.* » Par conséquent, le Comité est convenu d'avancer les avant-projets de LMR pour le clenbutérol à l'étape 5.

### **Deltaméthrine**

48. Parlant au nom de la Communauté européenne, la délégation belge, a demandé que le JECFA évalue à nouveau cette substance, s'inquiétant de ce que la DJA soit dépassée compte tenu de l'apport journalier de résidus estimé associé à l'utilisation de médicaments vétérinaires et de pesticides. Par conséquent, le Comité est convenu d'avancer la LMR pour la deltaméthrine à l'étape 5 uniquement, dans l'attente des résultats de la prochaine réévaluation du JECFA.

### Etat d'avancement des Avant-projets de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires

49. Les avant-projets de LMR pour les médicaments vétérinaires avancés aux étapes 5/8 à des fins d'adoption finale (avec omission des étapes 6 et 7) sont indiqués dans l'Annexe III. Les avant-projets de LMR pour les médicaments vétérinaires avancés à des fins d'adoption provisoire à l'étape 5 sont indiqués dans l'Annexe V.

### **AVANT-PROJET D'AMENDEMENTS AU GLOSSAIRE DES TERMES ET DÉFINITIONS (Point 6 de l'ordre du jour)<sup>15</sup>**

50. A sa douzième session, le CCRVDF est convenu<sup>16</sup> de distribuer les définitions révisées pour le "muscle", le "lait" et les "œufs" ainsi qu'une nouvelle définition pour la "graisse" pour observations à l'étape 3 de la procédure accélérée, sous réserve de l'approbation du CCEXEC, à sa quarante-septième session en tant que nouvelle activité. A sa quarante-septième, le CCEXEC a approuvé<sup>17</sup> l'amendement au Glossaire de termes et définitions<sup>18</sup> en tant que nouvelle activité dans le cadre de la procédure accélérée.

51. Étant donné les différences dans la teneur moyenne du lait en matières grasses chez différentes espèces et dans divers pays et régions du monde, le Comité est convenu, que la phrase "On estime que dans la composition moyenne du lait, les matières grasses représentent 4 pour cent" devait être supprimée du second paragraphe (Portion du produit à laquelle s'applique la LMR) de la définition "lait". Le Comité est convenu de conserver la référence à l'os dans la définition du "muscle", les prélèvements pris sur les tissus musculaires pouvant contenir des os, mais a noté qu'il n'était pas nécessaire d'en faire l'analyse.

### Etat d'avancement des projets d'amendement au Glossaire des termes et définitions

52. Le Comité a transmis les projets d'amendement au Glossaire des termes et définitions (voir Annexe VI) à la commission pour adoption définitive à l'étape 5 de la Procédure accélérée.

### **AVANT-PROJET DE DIRECTIVES POUR LES RÉSIDUS AUX POINTS D'INJECTION (Point 7 de l'ordre du jour)<sup>19</sup>**

53. A sa douzième session, le CCRVDF a renvoyé l'Avant-projet de directives à l'étape 2 pour une nouvelle rédaction par la délégation australienne compte tenu des observations formulées et des débats qui ont eu lieu au sein du Comité, pour distribution et examen lors de la présente session.<sup>20</sup>

54. Lors de la présentation du document, la délégation australienne a fait remarquer que le titre avait été modifié comme suit: "Directives pour les résidus de médicaments vétérinaires aux points d'injection".

---

<sup>15</sup> ALINORM 01/31, Annexe VII et observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2000/11-RVDF de la Thaïlande et des États-Unis (CX/RVDF 01/6).

<sup>16</sup> ALINORM 01/31, paragraphe 58 et Annexe VII.

<sup>17</sup> ALINORM 01/31, paragraphe 43 et Annexe III.

<sup>18</sup> Volume 3 du Codex Alimentarius, Section 4 (Deuxième édition, 1995).

<sup>19</sup> CX/RVDF 01/7 et observations soumises par l'Argentine, le Brésil, Cuba, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la Suisse, la Thaïlande, les États-Unis, Consumers International, la Communauté européenne et l'IFAH (CX/RVDF 01/7-Add.1).

<sup>20</sup> ALINORM 01/31, paragraphes 110-120.

L'Australie a également expliqué que lors de la nouvelle rédaction du document, elle a tenté de préciser trois catégories principales d'observations liées à:

- des informations supplémentaires sur les doses de référence aiguë (DJA aiguës) et le développement de formules mathématiques;
- l'abandon du classement des médicaments en deux groupes;
- des procédures d'échantillonnage et de contrôle.

55. On a remarqué que l'objectif primordial des directives était la protection de la santé publique. Le second objectif était d'élaborer une procédure d'échantillonnage pour les programmes nationaux de

surveillance et de contrôle des résidus et les programmes d'inspection au point d'entrée en harmonie

avec l'objectif du processus d'évaluation du risque sur lequel reposent les normes de santé publique, afin d'éviter de condamner inutilement des carcasses. Le Comité a remercié l'Australie des efforts déployés pour élaborer les directives.

56. Tout en reconnaissant que le contrôle et l'inspection des points d'injection était une question importante pour la protection de la santé publique, plusieurs délégations ont soulevé certaines questions d'ordre pratique: établir une LMR séparée pour les points d'injection en plus d'une LMR pour le muscle ailleurs qu'au point d'injection pourrait susciter l'inquiétude des consommateurs et engendrer des différends commerciaux; le protocole d'échantillonnage proposé pourrait entraîner des problèmes d'ordre pratique, y compris des difficultés à localiser les points d'injection; la limitation du volume de produits injectables à 10 ml par point d'injection a semblé irréalisable pour certaines espèces et augmenterait le nombre de points d'injection, et; la manière dont les doses de référence aiguës devraient être calculées.

57. Certaines délégations ont remarqué que le problème des résidus aux points d'injection pouvait être traité de manière plus efficace par des mesures de gestion des risques, tel que le développement et l'utilisation de produits ayant un faible potentiel de persistance de résidus aux points d'injection. L'observateur de Consumers International était favorable à la poursuite de travaux sur les Directives

### **Etat d'avancement de l'avant-projet de directives pour les résidus aux points d'injection**

58. Le Comité a reconnu que le document contenait des informations utiles au JECFA pour effectuer les évaluations et aux gouvernements pour élaborer des programmes nationaux. Néanmoins, au vu des difficultés rencontrées pour élaborer des mesures de contrôle pratiques et efficaces permettant de traiter ces questions et pour parvenir à un consensus, le Comité a suspendu les travaux concernant l'élaboration de l'avant-projet de directives pour les résidus aux points d'injection, étant entendu que le Comité exécutif serait informé de cette décision.

### **CONTRÔLE DES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS (Point 8 de l'ordre du jour)<sup>21</sup>**

59. A sa douzième session, le CCRVDF a examiné un document soumis par les États-Unis concernant le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait et les produits laitiers, document préparé sous forme d'Annexe aux *Directives pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments* (CAC/GL 16-1993). Le CCRVDF est alors convenu que les États-Unis rédigeraient à nouveau le document en tenant compte des observations formulées par écrit et des débats qui ont eu lieu au cours de la session pour distribution, observations et examen à sa treizième session.<sup>22</sup>

<sup>21</sup> CX/RVDF 01/8 et observations soumises par l'Australie, le Brésil, Cuba, la Finlande, la Nouvelle Zélande, l'Espagne, la Suisse, Consumers International, la Communauté européenne et la Fédération internationale de laiterie (CX/RVDF 01/8-Add.1).

<sup>22</sup> ALINORM 01/31, paragraphes 121-125.

60. En présentant le document, la délégation des Etats-Unis a signalé que le titre de l'avant-projet d'annexe avait été changé en "Prévention et contrôle des résidus de médicaments dans le lait et les produits laitiers" pour mettre l'accent sur la prévention des résidus de médicaments et leur contrôle. Il a été noté que ce changement avait également été apporté pour tenir compte des travaux en cours au sein du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire liés à l'élaboration du Code d'usage en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers<sup>23</sup>, et à ce sujet, il a été suggéré de coordonner les travaux sur les deux textes.

61. Le Comité a fait observer que les *Directives pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments*, qui s'appliquaient à tous les aliments lorsqu'elles ont été adoptées en 1993, pourraient nécessiter une complète révision afin de tenir compte des directives actuelles du Codex en matière d'analyse des risques et d'autres faits récents concernant le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires, étant donné notamment que l'avant-projet d'annexe reproduisait de nombreux aspects et devenait aussi complet que les *Directives*, tout en n'abordant que la question du lait et des produits laitiers. Il a également été noté que l'avant-projet d'annexe devrait prendre en compte de manière plus appropriée la prévention des résidus de médicaments au niveau de l'exploitation, y compris le contrôle, la surveillance et la détection de résidus de médicaments dans le lait cru.

#### **Etat d'avancement de l'avant-projet d'annexe aux Directives pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments: Prévention et contrôle des résidus de médicaments dans le lait et les produits laitiers**

62. Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet d'annexe sur la prévention et le contrôle des résidus de médicaments dans le lait et les produits laitiers à l'étape 2 afin que les États-Unis le remanient en fonction des discussions du Comité et de l'Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers ainsi que des observations écrites soumises, pour distribution, observations et examen à sa quatorzième session. À ce sujet, il a été noté que cette révision devrait prendre en considération l'examen des *Directives pour l'établissement d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments* (voir point 14 de l'ordre du jour).

#### **DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES PRINCIPES ET MÉTHODOLOGIES D'ANALYSE DES RISQUES AU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (Point 9 de l'ordre du jour)<sup>24</sup>**

63. À sa douzième session, le CCRVDF a décidé qu'un groupe de rédaction dirigé par la France et la Pologne rédigerait un document de travail sur les principes et les méthodologies d'analyse des risques au CCRVDF pour distribution, observation et nouvel examen à sa présente session.<sup>25</sup>

64. Le Comité a pris note que, à sa vingt-quatrième session, la Commission du Codex Alimentarius avait confirmé le mandat initial du Comité du Codex sur les principes généraux, à savoir mettre au point en priorité l'Avant-projet de principes de l'analyse des risques au sein du Codex, en vue de leur adoption en 2003. La Commission est convenu que le CCGP devrait élaborer des directives à l'intention des gouvernements, par la suite ou en parallèle, selon les besoins, compte tenu de son programme de travail. La Commission a également recommandé que les Comités concernés du Codex continuent à élaborer et à documenter l'application de l'analyse des risques dans leurs travaux. Il a été convenu que les dispositions prises par les Comités en matière d'analyse des risques seraient présentées dans un document unique à la prochaine session de la Commission.<sup>26</sup>

65. Le Comité a également été informé de la demande faite par la Commission à la FAO et à l'OMS de mettre sur pied une consultation dans le but d'étudier le statut et les procédures des organes d'experts et de formuler des recommandations qui seront soumises aux directeurs généraux concernant les autres mécanismes qui peuvent être envisagés pour améliorer la qualité, la quantité et l'actualité des conseils

<sup>23</sup> ALINORM 03/13, paragraphes 129-134.

<sup>24</sup> CX/RVDF 01/9 et observations soumises par les États-Unis Consumers International, l'Union européenne (CX/RVDF 01/9-Add. 1) et l'Allemagne (CRD 5).

<sup>25</sup> ALINORM 01/31, paragraphes 15 à 20.

<sup>26</sup> ALINORM 01/41, paragraphes. 71 à 85

scientifiques prodigués à la Commission. Il a été noté que cette étude porterait également sur le renforcement de la coordination entre le JECFA, la JMPR et les autres groupes qui s'intéressent à la contamination microbiologique et à la biotechnologie, notamment en ce qui a trait à la sélection et à l'établissement d'un fichier d'experts pour ces organismes et à une transparence accrue au niveau du processus.

66. La délégation française a souligné au cours de sa présentation que le document de travail comportait trois sections principales : une section historique dans laquelle sont décrites les principales composantes de l'analyse des risques et leur rapport avec les mandats du CCRVDF et du JECFA, l'Annexe I – Établissement par le CCRVDF d'une politique d'évaluation des risques pour l'établissement de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires dans les aliments et l'Annexe II – Gestion des risques et procédures Codex d'établissement de LMR pour les médicaments vétérinaires. La délégation française a souligné que l'Annexe I portait sur les différents aspects de l'évaluation des risques qui doivent être pris en considération au niveau de la prise de décisions en matière de gestion des risques au sein du CCRVDF. L'Annexe contenait aussi une liste de questions auxquelles devait répondre le JECFA à différentes étapes de son évaluation, y compris les points en litige concernant l'harmonisation des évaluations des risques entre le JECFA et la JMPR d'une part et entre le CCRVDF et le CCPR d'autre part, l'élargissement des LMR aux espèces mineures et l'importance de critères en matière de protection de la santé publique ainsi que la promotion de pratiques de commerce loyales lorsqu'il s'agit de déterminer des substances qui doivent faire l'objet d'une évaluation du JECFA en priorité. Il a été souligné que l'Annexe II comportait quatre recommandations relatives à la difficulté de déterminer si une substance qui doit faire l'objet d'une évaluation doit être ou non commercialisée, à l'importance de déterminer le degré de priorité des substances pour des motifs de protection de la santé publique ainsi que de facilitation du commerce et de compilation d'un dossier d'évaluation, à l'importance que revêt la diffusion en temps opportun des rapports du JECFA et, finalement, à l'élaboration de principes et de critères pour la gestion des risques.

67. Le Comité a confirmé que ses responsabilités en matière d'analyse des risques rendaient indispensable l'élaboration d'une politique cohérente d'évaluation des risques afin que des décisions propices à une saine gestion des risques soient prises au cours de l'établissement de LMR pour les médicaments vétérinaires, que l'intégrité scientifique du JECFA soit préservée et pour des motifs de transparence. Il a été souligné que cela permettrait au Comité de participer pleinement à l'analyse des évaluations du JECFA, en dépit de l'indépendance de ce dernier. À cet égard, il a été proposé que l'Annexe I soit examinée au cours de la prochaine session du JECFA et qu'elle pourrait servir de base à l'élaboration future d'une politique d'évaluation des risques qui favoriserait le débat et les relations avec le JECFA en ce qui a trait à l'établissement de LMRMV.

68. Le Comité n'est pas parvenu à dégager une conclusion définitive en ce qui concerne l'Annexe I, mais il a décidé de transmettre celle-ci à la FAO et à l'OMS afin qu'elle puisse être examinée dans le cadre d'un projet mixte visant à mettre à jour et à consolider les principes et méthodologies d'évaluation des risques et que le JECFA puisse l'étudier et soumettre ses observations au CCRVDF, étant entendu que le document serait examiné plus en profondeur au cours de la prochaine session du CCRVDF. Il fut souligné que cet examen contribuerait grandement à accroître la communication et la transparence entre les évaluateurs et les gestionnaires du risque et qu'il permettrait au Comité de définir ses politiques d'évaluation des risques et ses directives en matière de gestion des risques en fonction de l'établissement de LMRMV.

69. Dans l'ensemble, le Comité est convenu que les méthodologies de gestion des risques, y compris les politiques en matière d'évaluation et de gestion des risques, devaient être rédigées de façon à répondre aux besoins de la Commission du Codex Alimentarius liées aux activités du présent Comité. Le Comité a conclu que la délégation française préparerait, en collaboration avec l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Chine, la Corée, les États-Unis, l'Indonésie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, la Suède, la Suisse, la Thaïlande, Consumers International, la CE, l'IFAH, l'OIE et l'OMS, un document de politique interne sur les « Méthodologies de gestion des risques, y compris les politiques d'évaluation des risques, au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments », en fonction de l'Annexe II du document CX/RVDF 01/9 et des observations du JECFA sur l'Annexe I du document CX/RVDF 01/9. Il a été convenu que le document prendrait en considération, les observations soumises par écrit ainsi que les questions soulevées au cours de la présente session à l'examen des points 9, 11 et 13 de l'ordre du jour et qui concernent l'analyse des risques. Le Comité a convenu que le

document serait distribué pour observation et examen à sa prochaine session, étant entendu qu'il s'agirait d'un document d'orientation à usage interne du CCRVDF.

70. Il a en outre été convenu que le groupe de rédaction étudierait également les options qui existent en matière de gestion des risques pour les substances qui étaient inscrites aux ordres du jour antérieurs du JECFA et pour lesquelles aucune DJA ou LMR n'a pu être recommandée pour des motifs variés, notamment l'insuffisance ou l'absence de données ou l'absence de groupes intéressés.

**DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS ET L'UTILISATION D'AGENTS ANTIMICROBIENS DANS LA PRODUCTION ANIMALE** (Point 10 de l'ordre du jour)<sup>27</sup>

71. À sa douzième session, le CCRVDF est convenu qu'un groupe de rédaction dirigé par les États-Unis préparerait un document de travail qui serait examiné à sa treizième session et qui tiendrait compte des activités entreprises dans ce domaine par les autres organisations internationales et les différents comités du Codex. A sa douzième session, le CCRVDF est également convenu que ledit document tiendrait compte de tous les aspects de la résistance aux antimicrobiens pertinents pour les activités du Comité et qu'il identifierait des secteurs spécifiques pour entreprendre de nouvelles activités, selon les besoins. Le Comité est aussi convenu que le groupe de rédaction examinerait, dans le document de travail, la possibilité d'élaborer un code d'usages pour la limitation de la résistance aux antimicrobiens.<sup>28</sup>

72. Le Comité a pris note des activités des autres comités du Codex, y compris celles du Comité Exécutif à sa quarante-huitième session (juin 2001), portant sur les antibiotiques utilisés dans les produits agricoles et sur les bactéries résistantes aux antimicrobiens dans les aliments. En ce qui concerne l'utilisation d'antibiotiques dans les produits agricoles, le Comité a estimé, à sa quarante-huitième session,<sup>29</sup> qu'il fallait déterminer si le processus normal d'analyse des risques utilisé pour l'évaluation de pesticides était approprié ou non. Dans le cas des bactéries résistantes aux antimicrobiens dans les aliments, le CCEXEC est convenu que l'examen des micro-organismes résistants aux antimicrobiens devait se faire dans un cadre d'analyse des risques au cas par cas lors de l'évaluation des différentes combinaisons micro-organisme/produit.

73. À sa quarante-huitième session, le CCEXEC est convenu que les questions soulevées réclamaient une réponse plus générale, pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle. À ce sujet, et sans renoncer à la mise sur pied éventuelle d'un autre groupe de travail, le CCEXEC a recommandé que la FAO et l'OMS étudient la possibilité de réunir dès que possible une consultation pluridisciplinaire d'experts, en collaboration avec l'OIE et, si nécessaire, l'IPPC, pour indiquer à la Commission les orientations possibles, y compris le cas échéant la mise sur pied d'un nouveau groupe de travail. Cette consultation devrait tenir compte de l'ensemble des utilisations agricoles et vétérinaires des antimicrobiens (y compris l'aquaculture) ainsi que du rôle que jouent les antimicrobiens en tant que médicaments indispensables en médecine humaine et vétérinaire. Le Comité est conscient que la mise sur pied d'une nouvelle consultation d'experts au cours de la prochaine période biennale dépendra de la disponibilité des fonds.<sup>30</sup>

74. En présentant le document, la délégation des États-Unis a précisé que celui-ci comportait trois parties soit : un exposé de toutes les questions liées à résistance aux antimicrobiens pertinentes pour les activités du CCRVDF, l'Annexe A - « Principales activités internationales en matière de résistance aux antimicrobiens » et l'Annexe B - « Avant-projet de code d'usages pour réduire au minimum et maîtriser la résistance aux antimicrobiens ». Les États-Unis ont souligné que les directives de l'OIE pour une utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire constituaient le point de départ de l'Annexe B. La délégation a également souligné l'importance d'une collaboration étroite entre les différents comités du Codex impliqués dans des activités relevant de la résistance aux antimicrobiens.

75. Le Comité a tenu à remercier la délégation des États-Unis pour la préparation de ce document. Plusieurs délégations ont fait état de la complexité et des multiples aspects de la résistance aux

---

<sup>27</sup> CX/RVDF 01/10

<sup>28</sup> ALINORM 01/31, par. 21-38.

<sup>29</sup> ALINORM 01/4, par. 36

<sup>30</sup> ALINORM 01 / 4, par. 37

antimicrobiens ainsi que de l'utilisation d'antimicrobiens dans la production animale. Plus particulièrement, elles ont fait état : de l'importance de ces travaux pour les consommateurs et la santé publique ; des difficultés quant à la manière d'évaluer sur une base continue l'efficacité et la sécurité de produits vétérinaires déjà autorisés en ce qui concerne les risques de résistance aux antimicrobiens en médecine humaine, la nécessité d'assurer l'accès à des produits vétérinaires pour utilisation thérapeutique en tant que facteur important pour la santé humaine, l'utilisation de produits périmés et faibles, l'élimination non contrôlée des produits vétérinaires non utilisés ou périmés, le fait que des bactéries résistantes peuvent être présentes dans l'animal traité bien après la période de retrait et le partage des responsabilités et de la coordination entre les différents Comités du Codex et les autres organisations internationales concernées.

76. Le représentant de l'OIE a mentionné le rapport sur les activités de l'OIE<sup>31</sup> concernant la résistance aux antimicrobiens. L'OIE s'est félicité du travail accompli par le groupe de rédaction du CCRVDF et a souligné l'excellente collaboration existant entre la FAO, l'OMS, l'OIE et le Codex Alimentarius en ce domaine.

77. Le Comité a confirmé la décision prise lors de sa douzième session voulant que le CCRVDF élabore un code d'usages pour la limitation de la résistance aux antimicrobiens.<sup>32</sup> Par conséquent, le Comité est convenu que la délégation des États-Unis, en collaboration avec l'Allemagne, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, le Costa Rica, le Danemark, la Finlande, la France, la Nouvelle-Zélande, la Suède, le Royaume-Uni, la Thaïlande, Consumers International, la CE, la FAO, l'IFAH, l'OIE et l'OMS, élaborerait un avant-projet code d'usages pour réduire au minimum et maîtriser la résistance aux antimicrobiens (CX/RVDF 01/10, Annexe B) qui sera distribué à des fins d'observations et d'examen au cours de la prochaine session. Le Comité est aussi convenu de demander éventuellement au Secrétariat du JECFA de soumettre ses propres observations à ce sujet. Le Comité a souligné que cette décision doit d'abord être approuvée en tant que nouvelle activité par le CCEXEC à sa cinquantième session.

#### **RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'OMS RELATIVES À LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS ET À L'UTILISATION D'AGENTS ANTIMICROBIENS DANS LA PRODUCTION ANIMALE**

78. Le représentant de l'OMS a présenté une mise à jour des activités de l'OMS relatives à la résistance aux antimicrobiens, étant donné que l'Organisation offre une assistance technique diversifiée aux États membres en mettant tout particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation des maladies d'origine alimentaire et des risques connexes, y compris de la résistance aux antimicrobiens, ainsi qu'en matière d'intervention. Parmi les activités du siège social et du Bureau régional de l'OMS, on note :

- Des stages de formation pour les laboratoires nationaux de référence des diverses régions afin de renforcer les capacités des États membres de l'OMS en matière de surveillance des maladies d'origine alimentaire, y compris la vérification de la sensibilité aux agents antimicrobiens. Des stages de formation ont ainsi été mis sur pied en Asie du Sud-Est, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Chine et en Méditerranée, notamment au Mexique (septembre 2001) et en Argentine. Des stages sont prévus aux Caraïbes, en Pologne pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, en Thaïlande pour l'Asie du Sud-Est et en Russie pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale. De plus, des centres d'excellence internationaux en matière de surveillance et de résistance aux antimicrobiens ont été créés à Bangkok et en Argentine.
- La Consultation de l'OMS sur la méthode et les principes de contrôle de l'utilisation d'agents antimicrobiens dans la production animale pour la protection de la santé humaine (du 10 au 13 septembre 2001, à Oslo, en Norvège). Cette consultation, tenue en collaboration avec la FAO et l'OIE, donnait suite aux recommandations émanant de la Consultation de l'OMS sur l'impact médical de l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux destinés à la consommation tenue en octobre 1997, à Berlin (Allemagne) et des Principes globaux de l'OMS pour la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux destinés à la consommation en juin 2000, à Genève (Suisse). La Consultation d'Oslo était axée sur l'établissement de modèles et de l'inventaire des

<sup>31</sup> CX/RVDF 01/3.

<sup>32</sup> ALINORM 01/31, par. 38

stratégies nationales et internationales existantes en matière de surveillance nationale et internationale de l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux destinés à la consommation à des fins de protection de la santé humaine. Elle visait également à soumettre des recommandations afin de soutenir les démarches des gouvernements, des autorités nationales, de l'industrie pharmaceutique, des organisations internationales et des autres parties intéressées visant à établir des programmes nationaux de surveillance de l'utilisation d'agents antimicrobiens.

**DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX RÉSIDUS À L'INTENTION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (Point 11 de l'ordre du jour)<sup>33</sup>**

79. A la douzième session du CCRDVF, les délégations du Chili et du Costa Rica se sont inquiétées de la lenteur des travaux du Comité, compte tenu notamment de l'importance des LMR établies par le Codex pour les autorités réglementaires lorsqu'il s'agit d'élaborer une législation et des systèmes d'inspection reposant sur la science et ainsi protéger la santé des consommateurs. Elles ont donc proposé que le Comité envisage la mise en place de mécanismes susceptibles de favoriser le processus décisionnel. Malgré l'importance que revêt cette question, le Comité n'a pu l'examiner pleinement faute de temps, aussi est-il convenu d'en débattre au cours de la présente session.<sup>34</sup>

80. Le Comité a été informé des démarches connexes entreprises à cet égard par la Commission du Codex Alimentarius, y compris l'élaboration du Projet de Plan à moyen terme pour 2003-2007 de la Commission. À sa vingt-quatrième session, la Commission a adopté<sup>35</sup> le Projet de Cadre stratégique, y compris la Vision stratégique – objectifs. Elle a décidé que le Projet de Plan à moyen terme devrait être révisé par le Secrétariat en fonction du Cadre stratégique, de ses débats en cours et des observations écrites reçues et intégrer les éléments du Plan d'action du Président approuvés par la Commission. Elle est convenue que le Plan à moyen terme serait distribué pour contribution des comités de coordination du Codex, des autres comités du Codex, des États Membres et des organisations internationales pour nouvel examen et mise au point définitive à la vingt-cinquième session de la Commission.

81. Le Comité a noté que le Projet de plan à moyen terme pour 2003-2007, distribué pour observation dans la lettre circulaire CL 2001/26-EXEC, respectait les Objectifs stratégiques fixés par la Commission dans son Cadre stratégique. Ces Objectifs stratégiques incluent des éléments qui relèvent des activités du CCRVDF, dont l'examen du cadre des attributions des comités s'occupant des questions générales afin de préciser la nature de leurs mandats et leurs responsabilités, l'examen des normes du Codex afin d'offrir des options de gestion des risques (ou mesures) qui tiennent compte des évaluations des risques et des autres facteurs légitimes essentiels au processus décisionnel, la mise en œuvre du Plan d'action pour l'analyse des risques de manière cohérente et à l'échelle du Codex, l'élargissement de la couverture des LMR des pesticides et médicaments vétérinaires et des limites de contaminants aux produits qui intéressent plus particulièrement les pays en développement membres tout en accordant la priorité aux substances susceptibles d'avoir le plus d'impact sur la santé des consommateurs, l'intégration des normes de l'OIE et autres recommandations relatives à la gestion des zoonoses d'origine alimentaire au Codex Alimentarius et l'examen des LMR pour les pesticides et médicaments vétérinaires à la lumière des nouvelles informations concernant la sécurité et les bonnes pratiques agricoles et vétérinaires, y compris celles utilisées dans les pays en développement.

82. En présentant le document, la délégation des États-Unis a souligné que le mandat du Comité concernait essentiellement la détermination des médicaments vétérinaires pour l'examen de leurs résidus dans les aliments et la recommandation des limites maximales de ces substances pour assurer la protection de la santé des consommateurs et faciliter le commerce. La délégation a fait remarquer que le document était axé sur quatre secteurs principaux relevant de l'établissement des priorités parmi les substances qui intéressent les pays en développement, la procédure utilisée par le CCRVDF pour l'avancement des LMRMV, les questions de propriété intellectuelle et la coordination des activités avec les autres comités du Codex et organes d'experts.

<sup>33</sup> CX/RVDF 01/11 et observations soumises par l'Australie, le Brésil, Cuba, la Nouvelle-Zélande, la CE (CX/RVDF 01/11-Add. 1) et l'Australie (CRD 3).

<sup>34</sup> ALINORM 01/31, paragraphes. 143 à 144.

<sup>35</sup> ALINROM 01/41, paragraphes 46 à 70 et Annexe II.

83. Le Comité a noté que l'établissement et l'avancement de LMRMV reposant sur la science à des fins de protection de la santé étaient retardés en partie par l'absence de données et/ou de groupes intéressés et que les gouvernements devaient intervenir de manière plus efficace dans ce domaine. Il a été observé qu'il pourrait être nécessaire de procéder à l'examen des procédures utilisées par le CCRVDF, y compris de son mandat, et que l'analyse des procédures utilisées par les comités d'experts qu'effectue actuellement la FAO et l'OMS pourrait s'avérer précieuse à cet égard. Il a été aussi souligné que les activités courantes du Comité pourraient être menées à terme plus rapidement si l'on tenait compte des Critères pour l'établissement de l'ordre de priorité des activités tel que stipulés dans le Manuel de procédures du Codex Alimentarius.

84. Le Comité est aussi convenu qu'il fallait tenir compte des préoccupations des pays en développement, particulièrement en ce qui a trait à l'établissement de LMRMV pour les substances qui sont encore utilisées en fonction de vieilles évaluations obsolètes et aux questions liées à la propriété intellectuelle de substances dont le brevet est périmé. À cet égard, l'élargissement des données et des LMRMV aux espèces mineures ou à des substances utilisées de manière restreinte a été jugé pertinent tout comme l'importance d'harmoniser les LMRMV des substances utilisées dans différents pays. La nécessité d'une collaboration encore plus étroite avec l'industrie et la revitalisation des politiques associées à « d'anciens médicaments » ont été aussi mentionnées.

85. Plusieurs délégations ont souligné que plusieurs éléments du document de travail faisaient déjà l'objet d'une analyse dans d'autres secteurs d'activités du Comité, notamment en matière d'analyse des risques (point 9 de l'ordre du jour) et d'établissement de la priorité des substances qui doivent être étudiées par le JECFA (point 13 de l'ordre du jour), et que toute autre démarche envisagée par le Comité dans le but d'accélérer le processus d'établissement de LMRMV ne doit pas constituer un chevauchement des activités en cours dans ces secteurs.

86. Plusieurs délégations étaient d'avis que de nombreux éléments du document de travail seraient abordés dans le cadre du document d'orientation sur les « Méthodologies de gestion des risques, y compris les politiques d'évaluation des risques, au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments » (point 9 de l'ordre du jour) en cours de rédaction. Par conséquent, ces délégations étaient d'avis qu'aucune activité distincte n'était nécessaire à cet égard. Il a aussi été noté que les efforts déployés par le Comité au niveau de l'établissement de la Liste des substances à évaluer ou à réévaluer en priorité (point 13 de l'ordre du jour), notamment en respectant les *Critères pour l'inclusion ou l'exclusion de substances de la liste des priorités*, favorisaient la soumission de dossiers exhaustifs, facilitant ainsi l'examen du JECFA.

87. Faisant écho à ces préoccupations, la délégation des États-Unis a indiqué que le document de travail visait à faciliter le processus d'établissement de LMR en identifiant les problèmes potentiels que la Commission pourrait être appelée à examiner, y compris l'examen de critères de performance pour les méthodes d'analyse des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, l'ordonnancement et l'actualité des substances soumises à l'examen du JECFA, la coordination entre le CCRVDF, le JECFA et les autres comités du Codex ainsi que les autres liens avec le Plan à moyen terme de la Commission.

88. Compte tenu de ce qui précède, le Comité est convenu que les États-Unis prépareraient une version révisée du Document de travail sur les questions relatives aux résidus à l'intention du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments pour distribution, observations et nouvel examen à sa prochaine session. Le Comité a insisté sur le fait que, compte tenu du Plan à moyen terme de la Commission du Codex Alimentarius, le document devait être axé sur les mécanismes qui permettront d'améliorer le fonctionnement du Comité et qu'il ne devrait pas reprendre les activités du Comité associées à l'élaboration de sa politique en matière de méthodologies de gestion des risques et d'évaluation des risques (point 9 de l'ordre du jour) mais plutôt tracer les grandes lignes d'un plan d'action afin de préciser quels seront les enjeux à analyser. En outre, il a été souligné que le document de travail ne devrait traiter que de l'accroissement de l'efficacité de la méthodologie utilisée dans le cadre de l'élaboration des LMRMV du présent Comité.



**EXAMEN DES CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LES MÉTHODES D'ANALYSE DES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (Point 12a de l'ordre du jour)<sup>36</sup>**

89. À sa douzième session, le CCRVDF a décidé qu'un groupe de rédaction examinerait les critères de sélection des méthodes d'analyse figurant dans les *Directives pour la mise en place d'un contrôle réglementaire des médicaments vétérinaires dans les aliments* (CAC/GL 16-1993) à la lumière de l'évolution récente en matière de méthodes de validation au niveau international pour examen à sa treizième session.<sup>37</sup>

90. Le rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage<sup>38</sup> a été présenté au Comité par les coprésidents, M. J. D. McNeil (Canada) et M. J. J. O'Rangers (États-Unis).

91. Lors du débat au sujet de la recommandation 1 du rapport du Groupe de travail, le Comité est convenu que le groupe de rédaction, mis en place lors de sa session précédente (Australie, Canada, Costa Rica, France, Pays-Bas, États-Unis, IFAH), devait poursuivre l'examen des critères liés à la sélection des méthodes d'analyse de médicaments vétérinaires figurant dans les *Directives pour la mise en place d'un contrôle réglementaire des médicaments vétérinaires dans les aliments* (CAC/GL 16-1993). Le Comité est convenu que le document, que le groupe de rédaction doit élaborer dans cet objectif, devrait analyser les faits nouveaux intervenus dans l'approche internationale de la validation de méthodes et les travaux qui se poursuivent dans ce domaine au sein du CCPR et du CCMAS, et qu'il devrait être distribué pour observations avant le 30 septembre 2002 au plus tard.

**EXAMEN DE L'IDENTIFICATION DES MÉTHODES DE ROUTINE POUR L'ANALYSE DES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS (Point 12b de l'ordre du jour)<sup>39</sup>**

92. Le Comité a pris note que les observations soumises sur les méthodes d'analyse, la validation ainsi que les données relatives aux performances des méthodes étaient réunies dans l'Annexe 1 du rapport du Groupe de travail (Document de séance 1).

93. Lors du débat sur la recommandation 2 du rapport du Groupe de travail, le Comité est convenu que les quatre groupes de travail mis en place lors de sa session précédente pour évaluer les méthodes soumises ou acquises devraient demander des informations complémentaires sur les méthodes qui pourraient être adaptées pour appuyer les LMR avant le 30 juin 2002. Le caractère approprié de ces méthodes serait évalué avant le 30 novembre 2002, en utilisant le texte provisoire de tout critère amendé (voir point 12a de l'ordre du jour). Les groupes de travail doivent préparer un rapport/document de travail décrivant en détail les résultats de leurs évaluations pour examen à la quatorzième session du CCRVDF.

94. Le Comité, en prenant note de son prochain départ à la retraite, a exprimé ses remerciements à M. J. J. O'rangers pour ses contributions et son soutien précieux tout au long de ces années. Le Comité a également remercié le Groupe de travail *ad hoc* sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour ses efforts, et il est convenu de réunir à nouveau le Groupe avant sa quatorzième session sous la coprésidence de M. J. McNeil (Canada) et de M. R. Stephany (Pays-bas).

---

<sup>36</sup> CX/RVDF 01/12 et observations soumises par la République tchèque, la Moldavie, la Nouvelle Zélande, le Royaume-Uni, la Communauté européenne (CX/RVDF 01/12 – Add. 1), le Brésil et le Royaume-Uni (Document de session 5).

<sup>37</sup> ALINORM 01/31, paragraphe 101.

<sup>38</sup> Document de séance 1.

<sup>39</sup> CX/RVDF 01/13 et observations soumises par l'Australie, la France, la Thaïlande (CX/RVDF 01/13 – Add. 1), la République tchèque, l'Allemagne et la Thaïlande (Document de séance 6).

## EXAMEN DE LA LISTE DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES À ÉVALUER OU À RÉÉVALUER EN PRIORITÉ (Point 13 de l'ordre du jour)<sup>40</sup>

95. À sa douzième session, le CCRVDF a décidé de réunir son Groupe de travail *ad hoc* sur les priorités avant sa présente réunion sous la présidence de l'Australie<sup>41</sup>. Le rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur les priorités<sup>42</sup> a été présenté par son président, M. P. Reeves (Australie).

96. Parmi les substances figurant sur la liste des priorités<sup>43</sup> précédente, le céfuroxime avait été inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-huitième réunion du JECFA (février 2002). Bien que le groupe intéressé par la pirlimycine ait fait part, à la douzième session du CCRVDF, de son intention de présenter un dossier au JECFA pour examen, il a choisi ensuite de ne pas soumettre la substance dans le cadre de la procédure du Codex. Rien n'indique que des informations seront fournies sur aucun des 23 autres médicaments vétérinaires qui figuraient sur la liste des priorités précédente. Par conséquent, tous ces médicaments vétérinaires ont été supprimés de cette liste.

97. Deux médicaments vétérinaires, le *semduramycine* et le *virginiamycine*, ont été recommandés pour être inclus dans la liste des priorités. Compte tenu de l'importance des substances apparentées à la *virginiamycine* dans la médecine humaine, la délégation suédoise et le représentant de Consumers International se sont inquiétés de leur utilisation chez les animaux et du transfert éventuel de résistance aux humains<sup>44</sup>. Néanmoins, étant donné que ces substances remplissent les *Critères pour l'inclusion ou l'exclusion de substances de la liste des priorités*<sup>45</sup>, le Comité est convenu de les inclure dans cette liste. Conformément au mandat du CCRVDF et du JECFA, il a été noté que l'évaluation de la résistance aux antimicrobiens serait limitée au développement potentiel de la résistance par le biais de la consommation de résidus.

98. Compte tenu de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur les évaluations précédentes, le Comité a recommandé que la toxicité de la *fluméquine* et la toxicité et les résidus du *carbadox* soient réévalués par le JECFA. De plus, une proposition visant à étudier une LMR pour la fluméquine dans les crevettes géantes a été ajoutée à la liste des priorités. Durant l'examen des limites maximales de résidus aux points 4 et 5 de l'ordre du jour, le Comité a recommandé la réévaluation de la toxicité de la *néomycine*, un nouvel examen du résidu-marqueur et son impact sur les calculs de l'ingestion pour le *dicyclanil*, la toxicité du *trichlorfon* et l'ingestion de *deltaméthrine* qui devrait prendre en compte son usage en tant que pesticides.

99. Les pays ont été invités à présenter au secrétariat du JECFA les utilisations de médicaments qu'ils approuvaient en réponse aux demandes de données qui sont formulées avant les réunions, ce qui aidera le JECFA à évaluer les bonnes pratiques dans l'utilisation de médicaments vétérinaires et les espèces pour lesquelles ils sont utilisés.

100. La liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou réévaluer en priorité est jointe à l'Annexe VII, étant entendu que les substances qui n'ont pas été évaluées auparavant par le JECFA devront être approuvées au titre de nouvelle activité par le Comité exécutif. Le Comité a remercié le Groupe pour ses efforts, et a décidé de réunir le Groupe de travail *ad hoc* sur les priorités avant sa prochaine session sous la présidence de l'Australie afin d'examiner les propositions de substances à évaluer ou réévaluer par le JECFA.

---

<sup>40</sup> Observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2000/23-RVDF par la Communauté européenne (CX-RVDF 01/14) et les États-Unis (Document de séance 4).

<sup>41</sup> ALINORM 01/31, paragraphe 132.

<sup>42</sup> Rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur les priorités (Document de session 2).

<sup>43</sup> ALINORM 01/31, Annexe VIII

<sup>44</sup> Un article récent du New England Journal of Medicine a été cité à cet égard. "QUINUPRISTIN-Dalfopristin Resistant *Enterococcus Faecium* on Chicken and Human Stool Specimens" – 18 octobre 18, 2001 NEJM. L. Clifford Mc Donald, MD et al.

<sup>45</sup> CL 2000/23-RVDF, Annexe I

**AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS** (Point 14 de l'ordre du jour)

101. La délégation de la Nouvelle-Zélande a demandé au Comité de réviser les *Directives pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments* (CAC/GL 16-1993) afin de tenir compte des paradigmes actuels des risques et des autres développements survenus depuis l'adoption des directives en matière de maîtrise de résidus de médicaments vétérinaires. Il a aussi été souligné que les activités en cours relatives à l'avant-projet d'Annexe aux Directives pour le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait et les produits laitiers (voir le point 8 de l'ordre du jour) reprenaient plusieurs aspects des Directives et que les Directives pourraient ne pas répondre aux besoins des pays en développement. Certaines délégations ont demandé que le champ d'application des Directives soit élargi afin d'englober l'utilisation de médicaments vétérinaires chez tous les animaux, y compris les poissons (aquaculture), les abeilles mellifères et le gibier.

102. Le Comité est convenu que la délégation de la Nouvelle-Zélande prépare, en collaboration avec l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Suisse, la Commission européenne, la FAO et l'OIE, un avant-projet de Directives révisées pour la mise en place d'un programme de contrôle réglementaire des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments pour distribution, observations et nouvel examen à sa quatorzième session. Le Comité a souligné que cette décision devait d'abord être approuvée au titre de nouvelle activité par le CCEXEC à sa cinquantième session.

103. En ce qui concerne l'annonce du départ en retraite de M. Jacques Boisseau de la France et de M. Michael Rutter du Royaume-Uni au début de 2002, le Comité a remercié ces derniers pour leur contribution soutenue et leur dévouement à l'égard du Comité.

**DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION** (Point 15 de l'ordre du jour)

104. La Comité a pris note que la quatorzième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments se tiendrait, en principe, du 4 au 7 mars 2003, sous réserve de discussions ultérieures entre le Codex et le Secrétariat du gouvernement hôte. Le Comité a pris note de l'offre de la délégation du Costa Rica visant à accueillir la prochaine session du Comité dans son pays.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Sujet	Etape	Mesures à prendre par:	Document de référence (ALINORM 03/31)
Projet de limites maximales de résidus pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>- abamectine</li> <li>- carazolol</li> <li>- chlortétracycline/oxytétracycline/ tétracycline</li> <li>- clenbutérol</li> <li>- cyfluthrine</li> <li>- éprinomectrin</li> <li>- phoxim</li> <li>- somatotropine porcine</li> </ul>	8	<b>Gouvernements</b> , 25e session de la Commission du Codex Alimentarius	Annexe II
Projet de limites maximales de résidus pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>- cyhalothrine</li> <li>- ivermectine</li> <li>- lincomycine</li> </ul>	5/8	<b>Gouvernements</b> , 25e session de la Commission du Codex Alimentarius	Annexe III
Projet d'amendements au Glossaire des termes et définitions	5 *	<b>Gouvernements</b> , 25e session de la Commission du Codex Alimentarius	Annexe VI
Projet de limites maximales révisées de résidus pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>- fluméquine</li> <li>- néomycine</li> <li>- thiamphénicol</li> </ul>	6	<b>Gouvernements</b> 14e session du CCRVDF	Annexe IV
Projet de limites maximales révisées de résidus pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>- clenbutérol</li> <li>- deltaméthrine</li> <li>- dicyclanil</li> <li>- acétate de mélangestrol</li> <li>- trichlorfon (métrifinate)</li> </ul>	5	50e session du CCEXEC <b>Gouvernements</b> 14e session du CCRVDF	Annexe V
Avant-projet d'annexe sur la prévention et le contrôle des résidus de médicaments dans le lait et les produits laitiers	2	Etats-Unis <b>Gouvernements</b> 14e session du CCRVDF	par. 59-62
Avant-projet de Code d'usages pour réduire au minimum et maîtriser la résistance aux antimicrobiens	1/2	50e session du Comité exécutif (CCEXEC) Etats-Unis <b>Gouvernements</b> 14e session du CCRVDF	par. 71-77

Sujet	Etape	Mesures à prendre par:	Document de référence (ALINORM 03/31)
Avant-projet de Directives révisées pour la mise en place d'un programme réglementaire pour le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	1/2	50e session du CCEXEC Nouvelle-Zélande <b>Gouvernements</b> 14e session du CCRVDF	par. 101-102
Liste prioritaire de médicaments vétérinaires	-	50e session du CCEXEC <b>Gouvernements</b>	Annexe VII
Principes et méthodologies de l'analyse des risques, y compris les politiques d'évaluation des risques au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (document à usage interne)	-	France 14e session du CCRVDF	Par. 63-70
Document de travail révisé sur les questions relatives aux résidus à l'intention du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	-	Etats-Unis <b>Gouvernements</b> 14e session du CCRVDF	Par. 79-88
Méthode d'analyse: Critères de performance	-	Groupe de rédaction 14e session du CCRVDF	par. 89-91
Méthode d'analyse: Identification des méthodes de routine pour l'analyse	-	Groupe de rédaction 14e session du CCRVDF	par. 92-94
Avant-projet de directives pour les résidus aux points d'injection	Arrêté		par. 52-58

\* Procédure accélérée

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**

**CHAIRPERSON: Dr Stephen F. Sundlof**  
**PRESIDENT:** Center for Veterinary Medicine  
**PRESIDENTE:** Food & Drug Administration  
HFV-1, MPN-27500 Standish Place  
Rockville, MD 20855  
United States of America  
Tel: +1 (301) 594-1740  
Fax: +1 (301) 594-1830

**AUSTRALIA  
AUSTRALIE**

**Dr Robert biddle**  
(Head of Delegation)  
Deputy Chief Veterinary Officer  
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry -  
Australia (AFFA)  
GPO Box 858  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel: 61-2-6272-5364  
Fax: 61-2-6272-3150  
E-mail: bob.biddle@affa.gov.au

**Dr Lee Cook**  
NSW Agriculture  
161 Kite Street  
Locked Bag 21  
Orange NSW 2800  
Australia  
Tel: 61-2-6391-3722  
Fax: 61-2-6391-3740  
E-mail: lee.cook@agric.nsw.gov.au

**Dr Warren Henry**  
Global Director  
Regulatory Affairs  
Alpharma Inc.  
One Executive Drive  
Fort Lee, New Jersey 07024  
United States of America  
Tel: 201-228-5067  
Fax: 201-947-3879  
E-mail: warren.henry@alpharma.com

**Dr Peter Holdworth**  
Avcare Ltd  
Locked Bag 916 ACT 2601  
Australia  
Tel: 62-2-6230-6399  
Fax: 62-2-6230-6355  
E-mail: sraah@avcare.org.au

**Dr Peter Miller**  
Program Manager, Animal Programs  
National Residue Survey, AFFA  
GPO Box 858  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel: 61-2-6272-3762  
Fax: 61-2-6272-4023  
E-mail: peter.miller@affa.gov.au

**Dr Philip Reeves**  
Team Leader - Veterinary Residues Evaluation  
National Registration Authority for Agricultural and  
Veterinary Chemicals  
P.O. Box E240  
Kingston ACT 2604  
Australia  
Tel: 61-2-6272-3800  
Fax: 61-2-6272-3551  
E-mail: preeves@nra.gov.au

**Dr Terry Spencer**  
Deputy Analyst  
Australian Government Analytical Laboratories  
GPO Box 1844  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel: 61-2-6213-6102  
Fax: 61-2-6213-6815  
E-mail: terry.spencer@agal.gov.au

**BELGIUM  
BELGIQUE  
BELGICA**

**Dr Marc Cornelis**  
Conseiller général  
Institut d'expertise vétérinaire  
Rue de la Loi 56  
1040 Bruxelles  
Belgium  
Tel: 32-2-287-02-53  
Fax: 32-2-287-02-39  
E-mail: marc.cornelis@ivkiev.fgov.be

**Dr Walter Smedts**

Vétérinaire  
Institut d'expertise vétérinaire  
Rue de la Loi 56  
1040 Bruxelles  
Belgium  
Tel: 32-2-287-02-07  
Fax: 32-2-287-02-39  
E-mail: walter.smedts@ivkiev.fgov.be

**Dr Johan Vanhemelrijck**

Sécrétaire général  
FEDESA  
Rue Defacqz 1 b8  
1000 Bruxelles  
Belgium  
Tel: 32-2-543-75-60  
Fax: 32-2-537-00-49  
E-mail: fedesa@fedesa.be

**BRAZIL**

**BRESIL**

**BRASIL**

**Mr Lucas Medeiros Dantas**

Agronomist (Food General Management)  
Ministry of Health  
Brazilian Health Surveillance Agency  
SEPN 515 Bloco B Ed. Omega, 3<sup>rd</sup> Floor  
Distrito Federal 70770-502  
Brasilia – Brazil – BR  
Tel: 55-61-448-1116  
Fax: 55-61-448-1080  
E-mail: lucas.medeiros@anvisa.gov.br

**Dr Sebastiao C Guedes**

Rua Muniz De Souza  
1304 Aclimacao  
CEP 01534-001 Sao Paulo  
SP, Brazil  
Tel: 55-11-3207-4633  
Fax: 55-11-3209-5482  
E-mail: seguedes@uol.com.br

**Mr Ricardo R. Pamplona**

Coordinator of Veterinary Products  
Ministry of Agriculture, Husbandry and Supply  
Esplanada, Bloco D, Anexo A  
Sala 314 - A  
70000 Brasilia DF  
Brazil  
Tel: 55-61-218-2704  
Fax: 55-61-323-5936  
E-mail: rpamplona@agricultura.gov.br

**Ms Maria Angelica Ribeiro de Oliveira**

Medico Veterinario  
Ministry of Agriculture, Husbandry and Supply  
Esplanada dos Ministerios Bloco "B"  
Anexo "B" 1 Abdar Sala 116  
Distrito Federal 70043-900  
Brasilia-Brazil  
Tel: 55-61-218-3824  
Fax: 55-61-218-2727  
E-mail: ribeiro@agricultura.gov.br

**CANADA**

**Dr Vasu Dev Sharma**

(Head of Delegation)  
Chief, Human Safety Division  
Veterinary Drugs Directorate  
Health Products and Food Branch  
Health Canada  
Holland Cross Complex  
Tower A, Ground Floor  
11 Holland Avenue  
Ottawa, Ontario K1A 0K9  
Canada  
Tel: 613-957-8061  
Fax: 613-957-3861  
E-mail: Vasu\_Dev\_Sharma@hc-sc.gc.ca

**Dr Cris Basudde**

Drug Evaluator, Human Safety Division  
Health Canada  
Veterinary Drugs Directorate  
Health Products and Food Branch  
Holland Cross Complex  
Tower A, Ground Floor  
11 Holland Avenue  
Ottawa, Ontario K1A 0K9  
Canada  
Tel: 613-957-3805  
Fax: 613-957-3861  
E-mail: cbasudde@hc-sc.gc.ca

**Dr Jacques Asselin**

Chemist  
Agriculture - Quebec  
2700 Einstein  
STE-FOY (P.Q.) G1P 3W8  
Canada  
Tel: 418-266-4440 ext. 213  
E-mail: jacques.asselin@agr.gouv.qc.ca

**Mr Dennis Lein**

Senior Advisor  
Food Regulatory Program  
Food Directorate, Health Products Branch  
Health Canada  
Bureau of Food Regulatory, International and  
Interagency Affairs  
Health Protection Building  
Tunney's Pasture A.L. 0702C1  
Ottawa, Ontario K1A 0L2  
Canada  
Tel: 613-957-1751  
E-mail: Dennis\_Lein@hc-sc-gc-ca

**Dr James MacNeil**

Head, Center for Veterinary Drug Residues  
Saskatoon Laboratory  
Canadian Food Inspection Agency  
116 Veterinary Road  
Saskatoon, SK S7N 2R3  
Canada  
Tel: 306-975-5347  
Fax: 306-975-5711  
E-mail: jmacneil@inspection.gc.ca

**Dr Maurice W. Smith**

Manager – Technical & Regulatory Affairs  
Canadian Delegation  
Box 88  
1 Field Crest Road  
Inglewood, Ontario L5N 1W1  
Canada  
Tel: 905-826-1800  
Fax: 905-838-0082  
E-mail: maurice.smith@alpharma.com

**CHILE**

**CHILI**

**Dr Silvia Pizarro Hofer**

Medico Veterinario  
Republica de Chile  
Ministerio de Agricultura  
Servicio Agrícola y Ganadero  
Avda. Bulnes 107 Apt #43  
Chile  
Tel: 56-2-699-6526  
Fax: 56-2-699-6495  
E-mail: farmacor@sag.minagri.gob.cl

**CHINA**

**CHINE**

**CHINA**

**Dr Sheng Yuanxian**

(Head of Delegation)  
Bureau of Animal Husbandry and Veterinary Medicine  
Ministry of Agriculture  
11 Nongzhanguan Nanli  
Beijing, China 100026  
Tel: 8610-641-92842

**Dr Shen Jianzhong**

China Agriculture University  
Beijing 100094  
P.R. China  
Tel: 8610-628-92803  
Fax: 8610-624-64487  
E-mail: sjzwyo@public.bta.net.cn

**Dr Xu Shixin**

China Control Institute of Veterinary Drug  
Ministry of Agriculture  
No. 8 Zhongguancun South Street  
Beijing, China 100081  
Tel: 8610-621-58844  
Fax: 8610-689-77536  
E-mail: cgsyjcs@public.east.net.cn

**Dr Zonghi Yuan**

Professor  
Huazhong Agricultural University  
Wuhan, Hubei 430070  
P.R. China  
Tel: 0086-27-827-80918  
Fax: 0086-27-827-85852  
E-mail: Yuan5802@public.wh.hb.cn

**COLOMBIA**

**COLOMBIE**

**Dr Mcallister Tafur Garzón**

(Head of Delegation)  
Coordinator Grupo Incocuidad Cadenas  
Agroalimentarias Pecuarías  
Instituto Colombiano Agropecuario ICA  
Calle 37 #8-43 Piso 4  
Bogotá  
Columbia  
Tel: 57-1-332-5005  
E-mail: mcallister.tafur@ica.gov.co

**COSTA RICA**

**Dr Benigno Alpizar Montero**

Medico Veterinario  
M.A.G.  
Direccion de Salud Animal  
San Jose  
Costa Rica  
Tel: 506-260-93-40  
Fax: 506-260-82-91  
E-mail: balpizar@protecnet.go.cr

**Dr Jose Luis Rojas**

Medico Veterinario  
Ministerio de Agricultura y Ganaderia  
1 Km Oeste Jardines del Recuerdo  
San Jose  
Costa Rica  
Tel: 506-260-83-00  
Fax: 506-260-54-83  
E-mail: Joluroma@yahoo.com



**DENMARK**  
**DANEMARK**  
**DINAMARCA**

**Ms Ulla Bertelsen**

(Head of Delegation)  
Scientific Adviser  
Danish Veterinary and Food Administration  
Division of Food Safety  
Morkhoj Bygade 19  
DK-2860, Soborg  
Denmark  
Tel: 45 33 95 60 00  
E-mail: uab@fdir.dk

**Dr Per Henriksen**

Acting Head of Veterinary Section  
Danish Medicines Agency  
Ministry of Health  
378 Frederikssundsvej  
DK-2700, Bronchoj  
Tel: 45-44-88-92-42  
E-mail: peh@dmka.dk

**Mr Mikael Pedersen**

Research Chemist  
Division of Chemical Contaminants  
Ministry of Food, Agriculture, and Fisheries  
Danish Veterinary and Food Administration  
Institute of Food Research and Nutrition  
Morkhoj Bygade 19  
DK2860, Soborg  
Denmark  
Tel: 45-33-95-60-00  
Fax: 45-33-95-60-01  
E-mail: mip@fdir.dk

**FRANCE**  
**FRANCE**  
**FRANCIA**

**Dr Jacques Boisseau**  
**(Head of Delegation)**

Director the ANMV-AFSSA  
La Haute Marche  
Javene BP 90203  
35302 Fougeres  
France  
Tel: 02-99-94-78-72  
Fax: 02-99-92-78-99  
E-mail: J.boisseau@anmv.afssa.fr

**Dr Francois Vedeau**

Head of the Veterinary Pharmaceutical Unit  
DGAL - Ministere de l' Agriculture et de la Peche  
251 rue de Vaugirard  
75732 Paris Cedex 15  
France  
Tel: 01-49-55-58-43  
Fax: 01-49-55-43-98  
E-mail: francois.vedeau@agriculture.gouv.fr

**GERMANY**  
**ALLEMAGNE**  
**ALEMANIA**

**Dr Gerhard Kothmann**

(Head of Delegation)  
Federal Ministry of Consumer Protection  
Food and Agriculture  
Head of Directorate  
Security of Food Stuffs of Animal Origin  
Rochusstraße 1  
53123 Bonn  
Germany  
Tel: 49-1888-529-4670  
E-mail: Gerhard.Kothmann@bmvvel.bund.de

**Dr Alexander Böttner**

Product Development  
Intervet Innovation GmbH  
Zur Propstei  
55270 Schwabenheim  
Germany  
Tel: 49(0)6130 948-190  
Fax: 49(0)6130 948-506  
E-mail: alexander.boettner@intervet.com

**Dr Ludwig Klostermann**

Bayer AG  
Animal Health Business Group  
Policy and Issues Management  
51368 Leverkusen  
Germany  
Tel: 49(0)2173 384-861  
Fax: 49(0)2173 384-896  
E-mail: ludwig.klostermann.LK@bayer-ag.de

**Dr Reinhard Kroker**

Bgvv  
Head of Veterinary Medicinal Product Authorization,  
Residue Control, Feed Additives  
Diedersdorfer Weg 1  
D-12277 Berlin  
Germany  
Tel: 49-1888-412-23-64  
Fax: 49-1888-412-29-65  
E-mail: r.kroker@bgvv.de

**Dr Martin Schneider**

Geschäftsführer  
Bundesverband fuer Tiergesundheit  
Aennchenplatz 6  
53173 Bonn  
Germany  
Tel: 49-228-318-296  
Fax: 49-228-318-298  
E-mail: bft-animalhealth@t-online.de

**Dr Walther Heeschen**

Director and Professor (Vet)  
Bundestierärztekammer (BTK)  
Dielsweg 9  
D-24105 Kiel  
Germany  
Tel: 49-431-34106  
E-mail: heeschen@t-online.de

**Dr Ilse-Dore Schütt**

Head of Division for Veterinary Drugs and Professions  
Federal Ministry of Health  
Am Propsthof 78a  
D-53113 Bonn  
Germany  
Tel: 49-1888-441-1190  
Fax: 49-1888-441-4967  
E-mail: shuett@bmg.bund.de

**Dr Gertraud Suhren**

Federal Dairy Research Centre  
Hermann Weigmannstr. 1  
Kiel, D-24103  
Germany  
Tel: 49-431-609-2412  
E-mail: suhren@bafm.de

**INDONESIA**

**INDONESIE**

**INDONESIA**

**Mr Rismansyah Danasaputra**

(Head of Delegation)  
Director, Processing and Marketing of Livestock  
Products  
Directorate General of Processing and Marketing for  
Agricultural Products  
Indonesian Ministry of Agriculture  
Kampus Departemen Pertanian, GD D, Lt. ILI  
Jl. Harsono RM No. 3, Ragunan Pasar Minggu  
Jakarta Selatan 12550  
Indonesia  
Tel: 021-781-5880  
Fax: 021-781-5880  
E-mail: risman@deptan.go.id

**Dr Budi Tri Akoso**

Director of Animal Health  
Directorate General of Livestock  
Indonesian Ministry of Agriculture  
Kampus Departemen Pertanian, GD D, Lt. ILI  
Jl. Harsono RM No. 3, Ragunan Pasar Minggu  
Jakarta Selatan 12550  
Indonesia  
Tel: 021-781-0090  
Fax: 021-781-5783

**Dr Tri Budhi Murdiati,**

Research Institute for Veterinary Science  
Jl. R.E. Martadinata No. 30  
Bogor 16114  
Indonesia  
Tel: 0251-334456  
Fax: 0251-336425  
E-mail: triashar@indo.net.id

**Ms Dewi Novia Tarwyanti**

Center for Standardization and Accreditation  
Indonesian Ministry of Agriculture  
Kampus Departemen Pertanian, GD D, Lt. ILI  
Jl. Harsono RM No. 3, Ragunan Pasar Minggu  
Jakarta Selatan 12550  
Indonesia  
Tel: 62-21-700-42042

**IRELAND**

**IRELANDE**

**IRLANDA**

**Mr Paul Rafter**

(Head of Delegation)  
Superintending Veterinary Inspector  
Dept Agriculture, Food, and Rural Development  
Central Meat Control Laboratory  
Abbotstown, Catleknock  
Dublin, Ireland  
Tel: 353-1-6072950  
Fax: 353-1-8214966  
E-mail: paul.rafter@agriculture.gov.ie

**Dr J. Gabriel Beechinor**

Irish Medicines Board  
Earlsfort Centre  
Earlsfort Terrace  
Dublin 2  
Ireland  
Tel: 353-1-676-4971 ext. 2172/2203  
Fax: 353-1-634-4046  
E-mail: imb@imb.ie

**ITALY**  
**ITALIE**  
**ITALIA**

**Dr Brunella Lo Turco**

Segretario Generale Comitato Italiano Codex  
Alimentarius  
Ministero Politiche Agricole  
Via Sallustiana 10  
Roma 00100  
Italy  
Tel: 0039064880273  
Fax: 0039064880273  
E-mail: blturco@tiscali.it

**JAPAN**  
**JAPON**

**Mr Turumi Kazuhiko**

Section Chief  
Standards Division  
Department of Food Safety  
Pharmaceutical and Food Safety Bureau  
Ministry of Health Labour and Welfare  
1-2-2 Kasumigaseki Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8045  
Japan  
Tel: 81-3-3595-2351  
Fax: 81-3-3501-4868  
E-mail: turumi-kazuhiko@mhlus.go.jp

**Dr Yukiko Yamada**

Director, International Affairs (Food Research)  
Counsellor, Research and Development  
National Food Research Institute  
2-1-12 Kannondai, Tsukuba 305-8642  
-- and --  
Counsellor for Research and Development  
Agriculture, Forestry and Fisheries Research Council  
Secretariat  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
Tel: 81-298-38-8017  
Fax: 81-298-38-8006  
E-mail: yamadayk@nfri.affrc.go.jp

**Dr Kunitoshi Watanabe**

Technical Adviser  
Japan Food Hygiene Association  
Jingumae 2-6-1  
Shibuya-ku, Tokyo  
Japan  
Tel: 81-3-3403-2111  
E-mail: kunitoshi.watanabe@ah.movartis.com

**KOREA, REPUBLIC OF**  
**RÉPUBLIQUE DE CORÉE**  
**REPUBLICA DEL COREA**

**Ms Sang Hee Jeong**

(Head of Delegation)  
Senior Researcher  
Veterinary Dr.ugs Toxicology Division  
National Veterinary Research and Quarantine Service  
Ministry of Agriculture and Forestry  
#480 Anyang 6 Dong  
Anyang City, 430-016  
Republic of Korea  
Tel: 82-31-467-1836  
Fax: 82-31-467-1845  
E-mail: jeongsh@mail.nvrqs.go.kr

**Dr Ock Hyeun Cho**

Veterinary Officer  
Animal Health Division  
Livestock Bureau  
Ministry of Agriculture and Forestry  
#1 Chungang-Dong  
Kwachon City, 427-719  
Republic of Korea  
Tel: 82-2-504-0908  
Fax: 82-2-500-1932  
E-mail: chooh@maf.go.kr

**Dr Kyeong Ae Park**

Veterinary Officer  
Kyonggido Livestock Veterinary Service  
Gagok-Ri 177-1, Hwado-Eup  
Namyangju shi  
Kyonggido  
Republic of Korea  
Tel: 82-31-593-4011  
Fax: 82-31-593-4012  
E-mail: parkka@kg21.net

**Dr Jong Whan Lee**

Officer  
Livestock Administration Division  
4 Chungang-Dong  
JeonJu City  
Republic of Korea  
Tel: 82-63-280-4641  
E-mail: luh2880@hanmail.net

**MEXICO**  
**MEXIQUE**

**Dr Ofelia Flores**

Subdirectora de Constatacion  
SAGARPA – SENASICA  
Km 11.5 Carretera Cuernauaca-Cuautla  
Diuetepec, Morelos, Mexico C.P. 62370  
Tel: 777-3190202  
Fax: 777-3190202 ext. 126  
E-mail: cenapa@in Josef.com.mx

**NETHERLANDS  
PAYS-BAS  
PAISES BAJOS**

**Dr D.G. Groothuis**

Senior Veterinary  
Public Health Officer  
General Inspectorate  
P.O. Box 16, 108  
2500 BC The Hague  
The Netherlands  
Tel: 31-70-340-50-60  
E-mail: Dick.Groothuis@kvw.nl

**Dr Arie Ottevanger**

Senior Veterinary Officer  
Parnassusplein 5  
Ministry of Health, Welfare and Sport  
PO Box 20350  
2500 EJ The Hague  
The Netherlands  
Tel: 31-70-340-6886  
Fax: 31-70-340-5554  
E-mail: a.ottevanger@minvws.nl

**Dr Rainer W. Stephany**

Director  
EU Community Reference Laboratory (CRL)  
Antonie van Leeuwenhoeklaan 9  
P.O. Box 1  
3720 BA Bilthoven  
The Netherlands  
Tel: 31-30-274-2717  
E-mail: Rainer.Stephany@rivm.nl

**Dr Gijs T.J.M. Theunissen**

Policy Affairs  
Department of Veterinary and Food Policy  
Ministry of Agriculture  
Nature Management and Fisheries  
73 Bezuidenhoutseweg  
PO Box 20401  
2500 EK The Hague  
The Netherlands  
Tel: 31-70-378-4594  
Fax: 31-70-378-6141  
E-mail: g.t.j.m.theunissen@vva.agro.nl

**NEW ZEALAND  
NOUVELLE-SELANDE  
NUEVA ZELANDIA**

**Dr Bill Jolly**

(Head of Delegation)  
Counsellor Veterinary Services  
Ministry of Agriculture and Forestry  
P.O. Box 2526  
Wellington, New Zealand  
Tel: 64-4-474-4100  
Fax: 64-4-474-4239  
E-mail: jollyb@maf.govt.nz

**Mr John Reeve**

National Manager (Toxicology and Residues)  
Food Assurance Authority  
Ministry of Agriculture and Forestry  
P.O. Box 2526  
Wellington, New Zealand  
Tel: 64-4-460-8733  
Fax: 64-4-460-8771  
E-mail: reevej@maf.govt.nz

**NORWAY  
NORVEGE  
NORUEGA**

**Prof Magne Yndestad**

Norwegian School of Veterinary Science  
P.O. Box 8146 Dep.  
0033 Oslo  
Norway  
Tel: 47 22-96-48-30  
Fax: 47 22-96-48-50  
E-mail: magne.yndestad@veths.no

**Dr Sverre Ola Roald**

Regional Director of Fisheries and Aquaculture  
P.O. Box 1323  
N-6001 Alesund  
Norway  
Tel: 47 70-10-12-07  
Fax: 47 70-10-12-01  
E-mail: sverre-ola.roald@mr.fiskeridir.dep.telemax.no

**PANAMA**

**Dr.Hector G. Cedeno**

Medico Veterinario  
Ministerio de Salud  
Ave Gorgas Edificio 253  
Ancon, Panama  
Tel: 262-1671  
Fax: 262-2793  
E-mail: hectorgonzalo@hotmail.com

**PHILLIPINES**

**Dr Criselda P. Pagluan**

Chief, Laboratory Services Division  
National Meat Inspection Commission  
Visayas Avenue, Dilliman  
Quezon City, 1100  
Phillipines  
Tel: 00632 9243119  
Fax: 00632 9243119 loc.28  
E-mail: crisel.pvet@pacific.net.ph

**PORTUGAL**

**Dr Maria Helena Ponte**

Head of Unit of Means of Defense of Animal Health  
Direccao – Geral De Veterinaria  
Director-General, Veterinary  
Largo da Academia Nacional de Belas  
Artes N°2  
1200 Lisboa, Portugal  
Tel: 351-21-323-9536  
Fax: 351-21-323-9565  
E-mail: Helena\_Ponte@dgv.min-agricultura.pt

**REPUBLIC OF TRINIDAD AND TOBAGO**

**Dr Joseph Ryan**

Veterinary Pathologist  
EWMSC Building 49  
Uriah Butler Highway  
Champs Fleurs  
Trinidad and Tobago  
Tel: 868 645-4593  
Fax: 868 645 4593  
E-mail: Vetlab@tstt.net.tt

**SPAIN**

**ESPAGNE**

**ESPANA**

**Dr José Antonio Garrido Pérez**

(Head of Delegation)  
Consejero Técnico  
Ministerio de Sanidad y Consumo  
Direccion General de Salud Publica  
Paseo del Prado 18-20  
28071 Madrid  
Spain  
Tel: 34-91-596-2095  
Fax: 34-91-596-4409  
E-mail: jgarrido@msc.es

**Mr Angel Javier Lazaro Ruiz**

Head of Animal Health Rapid Alert System  
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food  
C/Corazon de Maria  
8 4th Floor 28002  
MaDr.id, Spain  
Tel: 34-91-347-8351  
Fax: 34-91-347-8299  
E-mail: jlazaror@mapya.es

**SWEDEN**

**SUEDE**

**SUECIA**

**Ms Aase Tronstad**

(Head of Delegation)  
Senior Administrative Officer  
Ministry of Agriculture  
SE-103-33 Stockholm  
Sweden  
Tel: 46-84-05-11-79  
Fax: 46-84-05-49-70  
E-mail: aase.tronstad@agriculture.ministry.se

**Dr Kajsa Gustavsson**

Senior Veterinary Inspector  
National Food Administration  
Box 622  
SE-751 26 Uppsala  
Sweden  
Tel: 46-18-17-56-86  
Fax: 46-18-10-58-48  
E-mail: kagu@slv.se

**Mr Hakan Johnsson**

National Food Administration  
Box 622  
SE-751 26 Uppsala  
Sweden  
Tel: 46-18-17-57-05  
Fax: 46-18-10-58-48  
E-mail: hajo@slv.se

**Ms Eva Rolfsdotter Lonberg**

Codex Coordinator for Sweden  
National Food Administration  
Box 622  
SE-751 26 Uppsala  
Sweden  
Tel: 46-18-17-55-47  
Fax: 46-18-10-58-48  
E-mail: eva.lonberg@slv.se

**SWITZERLAND**

**SUISSE**

**SUIZA**

**Dr Herbert Koch**

(Head of Delegation)  
Swiss Veterinary Office  
Chemistry Section  
Schwarzenburgerstr. 161  
CH-3003 Berne  
Switzerland  
Tel: 41-31-323-8539  
Fax: 41-31-323-3813  
E-mail: herbert.koch@bvet.admin.ch

**Dr Roland Charriere**

Swiss Federal Office of Public Health  
Head of Division Law Enforcement  
CH-3003 Berne  
Switzerland  
Tel: 41-31-323-3104  
Fax: 41-31-322-9574  
E-mail: roland.charriere@bag.admin.ch

**THAILAND  
THAILANDE  
TAILANDIA**

**Dr Danis Davitayananda**

(Head of Delegation)  
Department of Veterinary Pharmacology  
Faculty of Veterinary Science  
Chulalongkorn University  
Henri Dunang Road  
Bangkok 10330  
Thailand  
Tel: 662-375-8985  
Fax: 662-374-8777

**Ms Usa Bamrungbhuet**

Standards Officer  
Thai Industrial Standards Institute  
Rama VI St., Ratchathewi  
Bangkok 10400  
Thailand  
Tel: 662-246-1993  
Fax: 662-248-7987  
E-mail: usak@tisi.go.th

**Mr Kraingsak Dangprom**

Director of Veterinary Public Health  
Department of Livestock Development  
Ministry of Agriculture & Co-Operative  
69/1 Pyathai Rd.  
Bangkok 10400  
Thailand  
Tel: 662-653-4475  
Fax: 662-653-4930  
E-mail: kraingsak\_vph@hotmail.com

**Dr Bangon Jinanarong**

Deputy Director (Animal Health)  
Golden Food International, Ltd.  
110 Mou 2 Sadtakij Road  
Nongsamsark, Baan Baun, Chonburi 20170  
Thailand  
Tel: 66-038-279370-1  
E-mail: bangon@operamail.com

**Ms Pornsri Laurujisawat**

Manager  
Thai Industry Federation  
313 C.P. Tower 22<sup>nd</sup> Floor Building  
Silom Road Bangkok Thailand 10500  
Tel: 662-638-2881  
Fax: 662-638-2536  
E-mail: pornsri@yahoo.com

**Dr Boonpeng Santiwattanatham**

Thai Broiler Processing Exporters Association  
313 C.P. Tower, 18<sup>th</sup> Floor  
Silom Road  
Bangrak, Bangkok 10500  
Thailand  
Tel: 662-638-2199  
E-mail: packerai@asianet.co.th

**Mr Lers Thisayakorn**

Secretary General  
Thai Frozen Foods Association  
92/6 6<sup>th</sup> Floor Sathorn Thani II  
North Sathorn Road, Bangrak  
Bangkok 10500  
Tel: 662-235-5622-4  
Fax: 662-235-5625  
E-mail: thaiffa@ksc.th.com

**TURKEY  
TURQUIE  
TURQUIA**

**Dr Omer Faruk Mutlu**

General Directorate for Protection and Control  
Kucukesat rad No. 3 Bakanliklar  
Ankara, Turkey 06610  
Tel: 303-126-176-176  
E-mail: mutlufaruk@yahoo.com

**UNITED KINGDOM  
ROYAUME-UNI  
REINO UNIDO**

**Dr John FitzGerald**

(Head of Delegation)  
Policy Director  
Veterinary Medicines Directorate  
Woodham Lane  
New Haw, Addlestone  
Surrey KT15 3LS  
United Kingdom  
Tel: 44-1932-338303  
Fax: 44-1932-338348  
E-mail: j.fitzgerald@vmd.defra.gsi.gov.uk

**Dr Bryn Andrew Groves**

Higher Scientific Officer  
Food Standards Agency  
Room 515B Aviation House  
125 Kingsway  
London, England WC2B 6NH  
United Kingdom  
Tel: 44-0207-276-8543  
E-mail: bryn.groves@foodstandards.gsi.gov.uk

**Dr Jack F. Kay**

Residues, Surveillance and R&D  
Veterinary Medicine Directorate  
Woodham Lane  
New Haw, Addlestone  
Surrey KT15 3LS  
United Kingdom  
Tel: 44-1932-338323  
Fax: 44-1932-336618  
E-mail: j.kay@vmd.defra.gsi.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA  
ÉTATS-UNIS D' AMÉRIQUE  
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA**

**Dr Steven D. Vaughn**

U.S. Delegate  
FDA/CVM, HFV - 130  
7500 Standish Place, MPN 2  
Rockville, MD 20955  
United States of America  
Tel: 301-827-7584  
E-mail: svaughn@cvm.fda.gov

**Dr Richard Ellis**

Alternate Delegate  
Director, Scientific Research Oversight Staff  
Office of Public Health and Safety  
USDA/FSIS  
1400 Independence Ave., SW  
Aerospace Building  
Rm. 333, 3rd Floor  
Washington, DC 20024  
United States of America  
Tel: 202-690-6474

**Dr Scott A. Brown**

Senior Director  
Animal Health Preclinical Development  
Pharmacia Animal Health  
7000 Portage Road  
Kalamazoo, MI 49001  
United States of America  
Tel: 616-833-2412  
Fax: 616-833-3295  
E-mail: scott.a.brown@pharmacia.com

**Dr Richard A. Carnevale**

Vice President  
Regulatory, Scientific and International Affairs  
Animal Health Institute  
1325 G Street, NW, Suite 700  
Washington, DC 20005-3104  
United States of America  
Tel: 202-637-2440  
Fax: 202-393-1667  
E-mail: rcarnevale@ahi.org

**Dr Pamela Chamberlain**

Toxicologist  
FDA/CVM, HFV-153  
7500 Standish Place, MPN II  
Rockville, MD 20855  
United States of America  
Tel: 301-827-0121  
Fax: 301-594-2298  
E-mail: pchamberl@cvm.fda.gov

**Mr Patrick Clerkin**

Associate U.S. Manager for Codex  
U.S. Codex Office  
USDA/FSIS  
1400 Independence Ave., SW  
Rm. 4861 - South Building  
Washington, DC 20250  
United States of America  
Tel: 202-250-7760  
E-mail: patrick.clerkin@usda.gov

**Dr Steven DeVincent**

Director of Ecology Program  
Alliance for the Prudent Use of Antibiotics  
75 Kneeland Street  
Boston, MA 02111-1901  
Tel: 617-636-0427  
Fax: 617-636-3999  
E-mail: stephen.devincen@tufts.edu

**Ms Sondra Flick**

Director  
Government & Industry Affairs  
Alpharma Inc.  
Animal Health Division  
One Executive Drive  
Fort Lee, NJ  
United States of America  
Tel: 201-228-5074  
E-mail: sandy.flick@alpharma.com

**Dr Lynn Friedlander**

Physiologist/Pharmacologist  
Division of Human Food Safety  
FDA/CVM, HFV-151  
7500 Standish Place, MPN 2  
Rockville, MD 20855  
United States of America  
Tel: 301-827-6985  
Fax: 301-594-2298  
E-mail: lfriedla@cvm.fda.gov

**Dr Elizabeth A. Curry-Galvin**

Assistant Director, Scientific Activities  
American Veterinary Medical Association  
1931 N. Meacham Rd.  
Suite 100  
Schaumburg, IL 60173  
United States of America  
Tel: 847-925-8070 ext.290  
Fax: 847-925-9329  
E-mail: Egalvin@avma.org

**Dr David W. Gottschall**

Associate Director, Regulatory Affairs  
Pfizer Animal Health  
812 Springdale Drive  
Exton, PA 19341  
United States of America  
Tel: 610-363-3763  
E-mail: gotts@pfizer.com

**Dr David F. Kowalczyk**

Director, Regulatory Affairs  
Monsanto Company  
800 N. Lindbergh Boulevard  
St. Louis, MO 63167  
United States of America  
Tel: 314-694-5348  
E-mail: david.f.kowalczyk@monsanto.com

**Dr Robert Livingston**

Consultant to AHI  
14441 Kings Grant Street  
North Potomac, MD 20878  
United States of America  
Tel: 202-662-4126  
Fax: 202-393-1667  
E-mail: rclivingston@msn.com

**Dr Alexander MacDonald**

Consultant to Philbro Animal Health  
710 Route 46 East  
Fairfield, NJ 07004  
United States of America  
Tel: 973-439-4709  
E-mail: BeeMac201@aol.com

**Mr C.W. McMillan**

President  
C.W. McMillan Company  
PO Box 10009  
Alexandria, VA 22310-0009  
United States of America  
Tel: 703-960-1982  
Fax: 703-960-1982  
E-mail: cwmco@aol.com

**Dr Lawrence E. Miller**

Senior Staff Veterinarian  
USDA:APHIS: Veterinary Services  
4700 River Road, Unit 46  
Riverdale, Maryland 20737  
United States of America  
Tel: 301-734-7718  
Fax: 301-734-7764  
E-mail: lawrence.e.miller@usda.gov

**Dr Larry C. Pendlum**

Director, Government Affairs  
Elanco Animal Health  
A Division of Eli Lilly and Company  
Four Parkwood, Suite 105  
500 East 96<sup>th</sup> Street  
Indianapolis, IN 46240-3733  
United States of America  
Tel: 317-277-4628  
Fax: 317-433-6353  
E-mail: LCP@lilly.com

**Dr John O'Rangers**

Senior Regional Scientist  
FDA/CVM. HFV-150  
7500 Standish Place, MPN 2  
Rockville, MD 20855  
United States of America  
Tel: 301-874-3365  
E-mail: blundi@starpower.net

**Ms Barbara Sanchez**

U.S. Food and Drug Administration  
Office of the Commissioner  
Parklawn Building RM15A55 HFG-1  
5600 Fishers Lane  
Rockville, MD 20857  
United States of America  
Tel: 301-827-4544  
E-mail: bsanchez@oc.fda.gov

**Dr Linda Tolefson**

Deputy Director  
Center for Veterinary Medicine, FDA  
7519 Stanton Place  
Rockville, MD 20855  
United States of America  
Tel: 301-827-2954  
Fax: 301-827-4335  
E-mail: ltollefs@cvm.fda.gov

**Dr Nicholas Weber**

Special Assistant for Risk Assessment  
FDA/CVM. HFV-150  
7500 Standish Place, MPN 2  
Rockville, MD 20855  
United States of America  
Tel: 301-827-6986  
E-mail: nweber@cvm.fda.gov



**Dr Richard Wood**  
Food Animal Concerns Trust  
P.O. Box 14599  
Chicago, IL 60614  
United States of America  
Tel: 773-525-4952  
E-mail: rrwood@fact.cc

#### **VIETNAM**

**Dr Le Hong Phuoc**  
Research Institute for Aquaculture No.2  
116 Nguyen Dinh Chieu Street  
District 1  
Ho Chi Minh City  
Vietnam  
Tel: 84-08-8299592  
Fax: 84-08-8226807  
E-mail: lehongphuoc@yahoo.com

**Dr Le Duy Binh**  
Deputy Director  
The National Fisheries Inspection and Quality  
Assurance Center – Branch IV  
30 Ham Nghi St  
District 1  
Ho Chi Minh City  
Vietnam  
Tel: 84-08-8214428  
Fax: 84-08-8214428  
E-mail: naf4@hcm.vnn.vn

#### **INTERNATIONAL ORGANIZATIONS ORGANISATIONS INTERNATIONALES ORGANIZACIONES INTERNACIONALES**

#### **BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANIZATION**

**Dr W. Martin Strauss**  
Director, Global Regulatory Organizations  
Monsanto  
600 13<sup>th</sup> Street, NW  
Suite 660  
Washington, DC 20005  
Tel: 202-383-2845  
Fax: 202-783-1924  
E-mail: warren.m.strauss@monsanto.com

#### **CONSUMERS INTERNATIONAL**

**Ms Lisa Y. Lefferts**  
Consumers International  
526 Mountain Field Trail  
Nellysford, VA 22958  
United States of America  
Tel: 434-361-2420  
E-mail: llefferts@earthlink.net

#### **COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION (EU)**

**Mr Olli Mattila**  
Administrator  
General Secretariat  
of the Council of the European Union  
175 Rue de la Loi  
B-1048 Brussels  
Belgium  
Tel: 32 2 285-8357  
Fax: 32 2 285-7928  
E-mail: olli.mattila@consilium.eu.int

#### **EUROPEAN COMMISSION**

**Dr Gudrun Gallhoff**  
(Head of Delegation)  
European Commission  
Health and Consumer Protection  
Directorate-General  
Rue de la Loi/Wetstraat 200  
B-1049 Bruxelles/Brussel  
Belgium  
Tel: 32-2-296-71-28  
Fax: 32-2-299-18-56  
E-mail: gudrun.gallhoff@cec.eu.int

**Dr Kornelia Grein**  
Head of Safety of Veterinary Medicines Sector  
European Medicines Evaluation Agency  
7 Westferry Circus, Canary Wharf  
London, E14 4HB  
United Kingdom  
Tel: 44-20-7418-8432  
Fax: 44-20-74-18-84-47  
E-mail: kornelia.grein@emea.euDr.a.org

**Dr Annika Wennberg**  
Principal Administrator  
European Commission  
Directorate General Enterprise  
Rue de la Loi /Wetstraat 200  
B-1049 Bruxelles/Brussel  
Belgium  
Tel: 32-2-296-1056  
Fax: 32-2-296-15-20  
E-mail: annika.wennberg@cec.eu.int

#### **INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE (ICA)**

**Mr Kazuo Onitake**  
Safety Policy Service  
Japanese Consumers' Co-Operative Union  
Co-Op Plaza  
3-29-8, Shibuya, Shibuya-ku  
Tokyo, Japan 150-8913  
Tel: 81-3-5778-8109  
Fax: 81-3-5778-8008  
E-mail: kazuo.onitake@jccu.co-op.or.jp

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF)**

**Dr Gertraud Suhren**

Institut for Hygiene and Food Safety  
Federal Dairy Research Centre  
Postfach 60 69  
D - 24121 Kiel, Germany  
Tel: 49 431 609 2412  
Fax: 49 431 609 2308  
E-mail: suhren@bafm.de

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR ANIMAL HEALTH (IFAH)**

**Dr Anthony Mudd**

(Head of Delegation)  
Acting Executive Director  
International Federation for Animal Health  
Rue Defacqz 1  
1000 Brussels, Belgium  
Tel: 32-2-541-0119  
E-mail: ifah@ifahsec.org

**Dr Raul Guerrero**

FILASA  
C/o Elanco Animal Health  
A Division of Eli Lilly and Company  
2001 West Main Street  
Greenfield, Indiana 46140  
United States of America  
Tel: 317-277-4434  
Fax: 317-277-4755  
E-mail: guerrero\_raul\_j@lilly.com

**Dr Chao Liang**

General Manager  
Alpharma AHD China Market  
3 Bai Shi Qiao Road  
Beijing Friendship Hotel, Rm. 64022  
Beijing, China 100873  
Tel: 86-10-6871-1263  
Fax: 86-10-6871-1264  
E-mail: chao.liang@alpharma.com

**Dr Mike McGowan**

Pfizer Animal Health  
Eastern Point Road - Mail Stop 8200-40  
Groton, CT 06340  
United States of America  
Tel: 860-441-4947  
Fax: 860-715-7670  
E-mail: michael\_j\_mcgowan@groton.pfizer.com

**Dr Hariolf Schmid**

Head, Development Management  
Novartis Animal Health Inc.  
P.O. Box CH-4002 Basel, Switzerland  
Tel: 41-61-697-57-16  
Fax: 41-61-697-70-80  
E-mail: hariolf.schmid@ah.novartis.com

**Dr Bruce A. Somerville**

Technical Director, Regulatory Affairs  
Merial Limited  
3239 Satellite Boulevard  
Duluth, Georgia 30096  
United States of America  
Tel: 678-638-3710  
E-mail: bruce.somerville@merial.com

**INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS**

**Dr Marjorie Medina**

(Head of Delegation)  
Institute of Food Technologists  
221 North LaSalle St.  
Chicago, IL 60137  
United States of America  
Tel: 215-233-6436  
Fax: 215-233-6581  
E-mail: mmedina@arserrc.gov

**Dr Rosetta Newsome**

Director, Science & Communications  
Institute of Food Technologists  
221 North LaSalle St, Suite 300  
Chicago, IL 60601-1291  
United States of America  
Tel: 312-782-8424  
Fax: 312-782-8348  
E-mail: rlnewsome@ift.org

**OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES (OIE)**

**Dr Barbara Röstel**

Bundesinstitut fuer gesundheitlichen  
Verbraucherschutz und Veterinaermedizin  
-- and --  
FAO/WHO Collaborating Centre for Research,  
and Training in Food Hygiene & Zoonoses  
Thielallee 88 - 92  
14195 Berlin - Dahlem  
Germany  
Tel: 49 30 8412 32 55  
Fax: 49 32 8412 33 74  
Email: b.roestel@bgvv.de

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)  
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACIÓN**

**Dr Manfred Luetzow**

(Head of Delegation)  
FAO Joint Secretary of JECFA  
Food and Agriculture Organization of the United Nations  
Food and Nutrition Division  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome Fax: 39-06-570-54593  
ItalyTel: 39-06-570-55425 E-mail: manfred.luetzow@fao.org

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE  
ORGANIZACION MUNDIAL DE LA SALUD**

**Dr John L. Herrman**

(Head of Delegation)  
WHO Joint Secretary of JECFA  
International Programme on Chemical Safety  
WHO  
1211 Geneva 27  
Switzerland  
Tel: 41-22-791-3569  
Fax: 41-22-791-4848  
E-mail: hermanj@who.int

**Dr H. Peter Braam**

Scientist Food-Borne Surveillance  
Emerging Public Health Risks Team  
Department of Communicable Disease  
Surveillance and Response  
WHO  
CDS/CSR/EPH  
20, Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Tel: 41-22-791-2882  
Fax: 41-22-791-4893  
E-mail: braamp@who.int

**WORLD VETERINARY ASSOCIATION**

**Dr Leon H. Russell**

(Head of Delegation)  
North America Councilor  
World Veterinary Association  
33 Linda Lane  
College Station, TX 77845  
United States of America  
Tel: 979-776-8506  
E-mail: lrdvm@tca.net

**JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS  
PROGRAMME SECRETARIAT**

**Mr David Byron**

Food Standards Officer  
Joint FAO/Who Food Standards Programme  
FAO, ESNS  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italy  
Tel: 39-06-5705-4419  
E-mail: david.byron@fao.org

**Ms Annamaria Bruno**

Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Nutrition Division  
Room C-272  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome  
Italy  
Tel: (39) 06 57056254  
Fax: (39) 06 57054593 E-mail:  
annamaria.bruno@fao.org

**UNITED STATES SECRETARIAT**

**Ms Sally Fernandez**

Planning Staff  
USDA/FSIS/OM/PS  
Aerospace Building  
3rd Floor - Room 405  
901 D Street, SW  
Washington, DC  
United States of America  
Tel: 202-690-6524  
E-mail: Sally.Fernandez@USDA.gov

**Ms Ida Gambrell**

Planning Staff  
USDA/FSIS/OM/PS  
Aerospace Building  
3rd Floor - Room 415  
901 D Street, SW  
Washington, DC  
United States of America  
Tel: 202-690-6516  
E-mail: Ida.Gambrell@USDA.gov

**Ms Mary Harris**

Planning Staff  
USDA/FSIS/OM/PS  
Aerospace Building  
Room 397  
901 D Street, SW  
Washington, DC  
United States of America  
Tel: 202-690-6516  
E-mail: Mary.Harris@USDA.gov

**PROJET DE LIMITES MAXIMALES  
POUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

(Avancés à l'étape 8 de la Procédure du Codex)

**Abamectine**

DJA : 0-2 µg/kg de poids corporel (1997)

Fixée pour la somme de l'abamectine et de (Z)-8,9 isomère par le JMPR de 1997.

Définition des résidus : Avermectine B<sub>1a</sub>.

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Foie	100	8	47	10 V, 11 IV, 12 IV
Bovins	Rognons	50	8	47	10 V, 11 IV, 12 IV
Bovins	Graisse	100	8	47	10 V, 11 IV, 12 IV

**Carazolol**

DJA : 0-0,1 µg/kg de poids corporel (1994)

DJA basée sur les réactions pharmacologiques aiguës du carazolol.

Définition des résidus : Carazolol

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Porcins	Muscle	5 1/	8	38, 43, 52	7 V, 8 V, 9I V, 10 II, 11 IV, 12 IV
Porcins	Foie	25	8	38, 43, 52	7 V, 8 V, 9I V, 10 II, 11 IV, 12 IV
Porcins	Rognons	25	8	38, 43, 52	7 V, 8 V, 9 IV, 10 II, 11 IV, 12 IV
Porcins	Graisse/peau	5 1/	8	38, 43, 52	7 V, 8 V, 9IV, 10 II, 11 IV, 12 IV

1/ La concentration au point d'injection deux heures après le traitement peut résulter en un apport supérieur à la dose de référence aiguë. Par conséquent, il convient de respecter un délai de retrait approprié.

**Chlortétracycline/Oxytétracycline/Tétracycline**

DJA : 0-30 µg/kg de poids corporel (1998)

DJA de groupe pour la chlortétracycline, l'oxytétracycline et la tétracycline.

Définition des résidus : Médicaments apparentés, seuls ou en association.

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Porcins	Muscle	200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Ovins	Muscle	200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Volaille	Muscle	200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Poisson	Muscle	200	T 1/	50	11V, 12 IV
Crevettes	Muscle	200	1/2/	50	11V, 12 IV
Bovins	Foie	600	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Porcins	Foie	600	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV 12 IV
Ovins	Foie	600	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Volaille	Foie	600	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Bovins	Rognons	1200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Porcins	Rognons	1200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Ovins	Rognons	1200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Volaille	Rognons	1200	8	45, 47, 50	9 V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Bovins	Lait	100	8	45, 47	9V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Ovins	Lait	100	8	45, 47	9V, 10 V, 11 IV, 12 IV
Volaille	Œufs	400	8	45, 47, 50	9V, 10 V, 11 IV, 12 IV

Voir aussi oxytétracycline

1/ Ne s'applique qu'à l'oxytétracycline.

2/ *Penaeus monodon*. La LMR actuelle du Codex de 100 µg/kg dans les crevettes géantes pour l'oxytétracycline a été adoptée en 1997.

Clenbutérol

DJA : 0-0.004 µg/kg de poids corporel (1996)

Définition des résidus : Clenbutérol.

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Lait	0,05	8	47	10 VI, 11VI, 12 V

### Cyfluthrine

DJA : 0-20 µg/kg de poids corporel (1997)

Définition des résidus : Cyfluthrine

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	20	8	48	11V, 12 IV
Bovins	Foie	20	8	48	11V, 12 IV
Bovins	Rognons	20	8	48	11V, 12 IV
Bovins	Graisse	200	8	48	11V, 12 IV
Bovins	Lait	40	8	48	11V, 12 IV

### Éprinomectine

DJA : 0-10 µg/kg de poids corporel (1998)

Définition des résidus : Éprinomectine B1a

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	100	8	50	11V, 12 IV
Bovins	Foie	2000	8	50	11V, 12 IV
Bovins	Rognons	300	8	50	11V, 12 IV
Bovins	Graisse	250	8	50	11V, 12 IV
Bovins	Lait	20	8	50	11V, 12 IV

### Phoxime

DJA : 0-4 µg/kg de poids corporel (1999)

Définition des résidus: Phoxime

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	50 T	8	52	12 V
Porcins	Muscle	50 T	8	52	12 V
Ovins	Muscle	50 T	8	52	12 V
Caprins	Muscle	50 T	8	52	12 V
Bovins	Foie	50 T	8	52	12 V
Porcins	Foie	50 T	8	52	12 V
Ovins	Foie	50 T	8	52	12 V

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)		Étape	JECFA	CCRVDF
Caprins	Foie	50	T	8	52	12 V
Bovins	Rognons	50	T	8	52	12 V
Porcins	Rognons	50	T	8	52	12 V
Ovins	Rognons	50	T	8	52	12 V
Caprins	Rognons	50	T	8	52	12 V
Bovins	Graisse	400	T	8	52	12 V
Porcins	Graisse	400	T	8	52	12 V
Ovins	Graisse	400	T	8	52	12 V
Caprins	Graisse	400	T	8	52	12 V
Bovins	Lait	10	T	8	52	12 V

**Somatotropine porcine**

DJA : Non spécifiée (1999)

Définition des résidus : Sans objet

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)		Étape	JECFA	CCRVDF
Porcins	Muscle	Non spécifiée		8	52	12 V
Porcins	Foie	Non spécifiée		8	52	12 V
Porcins	Rognons	Non spécifiée		8	52	12 V
Porcins	Graisse	Non spécifiée		8	52	12 V

**PROJET DE LIMITES MAXIMALES  
POUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**  
(Avancés aux étapes 5/8 de la Procédure du Codex)

**Cyhalothrine**

DJA : 0-2 µg/kg de poids corporel (2000) DJA 1/ provisoire

Définition des résidus : Cyhalothrine

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	20 T	5/8	54	
Porcins	Muscle	20 T	5/8	54	
Ovins	Muscle	20 T	5/8	54	
Bovins	Foie	20 T	5/8	54	
Porcins	Foie	20 T	5/8	54	
Ovins	Foie	20 T 2/	5/84	54	
Bovins	Rognons	20 T	5/8	54	
Porcins	Rognons	20 T	5/8	54	
Ovins	Rognons	20 T	5/8	54	
Bovins	Graisse	400 T	5/8	54	
Porcins	Graisse	400 T	5/8	54	
Ovins	Graisse	400 T	5/8	54	
Bovins	Lait	30 T	5/8	54	

LA DJA étant provisoire, toutes les LMR sont provisoires.

1/ Les résultats des études pertinentes pour l'établissement d'une dose sans effet observé (DSEO) relative aux effets sur le comportement neurologique des animaux de laboratoire sont requis pour les évaluations de 2002.

2/ Les résultats de la validation des méthodes d'analyse utilisées pour confirmer une limite de quantification de 0,01 mg/kg (foie d'ovine) sont requis pour les évaluations de 2002.



**Ivermectine**

DJA : 0-1 µg/kg de poids corporel (2000)

Définition des résidus : 22,23-Dihydroavermectine Bla (H2Bla)

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Lait	10 T 1/	5/8	54	

1/ Les données relatives à la validation des méthodes d'analyse et les informations relatives aux autres voies d'application pour les bovins dans le cadre de l'évaluation des résidus dans le lait sont requises pour les évaluations de 2002.

**Lincomycine**

DJA : 0-30 µg/kg de poids corporel (2000)

Définition des résidus : Lincomycine

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	100 T 1/	5/8	54	
Porcins	Muscle	100	5/8	54	
Ovins	Muscle	100 T 1/	5/8	54	
Poulet	Muscle	100 T 1/			
Bovins	Foie	500 T 1/	5/8	54	
Porcins	Foie	500	5/8	54	
Ovins	Foie	500 T 1/	5/8	54	
Poulet	Foie	500 T 1/			
Bovins	Rognons	1500 T 1/	5/8	54	
Porcins	Rognons	1500	5/8	54	
Ovins	Rognons	1500 T 1/	5/8	54	
Poulet	Rognons	1500 T 1/			
Bovins	Graisse	100 T 1/	5/8	54	
Porcins	Graisse	100/	5/8	54	
Ovins	Graisse	100 T 1/	5/8	54	
Poulet	Graisse	100 T 1/			
Bovins	Lait	150	5/8	54	

1/ Des données similaires à celles fournies pour les tissus de porcins, qui démontrent que la lincomycine est le principal élément associé à une activité microbiologique importante au niveau des tissus de bovins, d'ovins et de poulets, sont requises pour les évaluations de 2002.

**PROJETS DE LIMITES MAXIMALES REVISEES  
POUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**  
(Retournés à l'étape 6 de la Procédure du Codex)

**Fluméquine**

DJA : 0-30 µg/kg de poids corporel (1997)

Définition des résidus : Fluméquine

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Porcins	Muscle	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Ovins	Muscle	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Poulet	Muscle	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Truite	Muscle	500	1/	42, 48, 54	11V, 12 IV
Bovins	Foie	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Porcins	Foie	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Ovins	Foie	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Poulet	Foie	500	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Bovins	Rognons	3000	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Porcins	Rognons	3000	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Ovins	Rognons	3000	6	42, 48, 54	11V, 12 IV
Poulet	Rognons	3000	6	48, 54	11V, 12 IV
Bovins	Graisse	1000	6	48, 54	11V, 12 IV
Porcins	Graisse	1000	6	48, 54	11V, 12 IV
Ovins	Graisse	1000	6	48, 54	11V, 12 IV
Poulet	Graisse	1000	6	48, 54	11V, 12 IV

1/ Proportion muscle/peau normale

### Néomycine

DJA : 0-60 µg/kg de poids corporel (1996)

Définition des résidus : Néomycine.

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Foie	15000	5(r)	52	12 V
Bovins	Rognons	20000	5(r)	52	12 V
Bovins	Lait	500	5(a)	52	12 V

### Thiamphénicol

DJA : 0-5 µg/kg de poids corporel (1999)

Définition des résidus : Somme de thiamphénicol et ses dérivés, mesurée comme thiamphénicol.

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Porcins	Muscle	50 T	5	52	12 V
Poisson	Muscle	50 T	5	52	12 V
Porcins	Foie	100 T	5	52	12 V
Porcins	Rognons	500 T	5	52	12 V
Porcins	Graisse	50 T	5	52	12 V

**AVANT-PROJETS DE LIMITES MAXIMALES  
POUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**  
(Avancés à l'étape 5 de la Procédure du Codex)

**Clenbutérol**

DJA : 0-0.004 µg/kg de poids corporel (1996)

Définition des résidus : Clenbutérol.

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	0,2	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Chevaux	Muscle	0,2	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Bovins	Foie	0,6	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Chevaux	Foie	0,6	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Bovins	Rognons	0,6	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Chevaux	Rognons	0,6	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Bovins	Graisse	0,2	5	47	10VI, 11VI, 12 VI
Chevaux	Graisse	0,2	5	47	10VI, 11VI, 12 VI

Compte tenu de l'utilisation abusive potentielle de ce médicament, les LMR ne sont recommandées que dans le cadre d'une utilisation thérapeutique nationale autorisée, telle la tocolyse ou pour une thérapie conjointe dans le cas de maladies respiratoires.

**Deltaméthrine**

DJA : 0-10 µg/kg de poids corporel (1982) fixée par la JMPR de 1982.

Définition des résidus : Deltaméthrine

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Muscle	30	5	52	12 VI
Ovins	Muscle	30	5	52	12 VI
Poulet	Muscle	30	5	52	12 VI
Saumon	Muscle	30	5	52	12 VI
Bovins	Foie	50	5	52	12 VI
Ovins	Foie	50	5	52	12 VI
Poulet	Foie	50	5	52	12 VI

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Rognons	50	5	52	12 VI
Ovins	Rognons	50	5	52	12 VI
Poulet	Rognons	50	5	52	12 VI
Bovins	Graisse	500	5	52	12 VI
Ovins	Graisse	500	5	52	12 VI
Poulet	Graisse	500	5	52	12 VI
Bovins	Lait	30	5	52	12 VI
Poulet	Œufs	30	5	52	12 VI

### Dicyclanil

DJA : 0-7 µg/kg de poids corporel (2000)

Définition des résidus : Dicyclanil

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Ovins	Muscle	200	5	54	
Ovins	Foie	400	5	54	
Ovins	Rognons	400	5	54	
Ovins	Graisse	150	5	54	

### Acétate de mélangestrol

DJA : 0-0,03 µg/kg de poids corporel (2000)

Définition des résidus : Acétate de mélangestrol

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Foie	2 T	5	54	
Bovins	Graisse	5 T	5	54	

Une méthode d'analyse pratique pour le contrôle des résidus d'acétate de mélangestrol à la LMR recommandée est requise pour les évaluations de 2002.

**Trichlorfon (Métrifonate)**

DJA : 0-20 µg/kg de poids corporel (2000)

Définition des résidus : Trichlorfon

Espèces	Tissus	LMR (µg/kg)	Étape	JECFA	CCRVDF
Bovins	Lait	50 T	5	54	

**AVANT-PROJET D'AMENDEMENTS AU GLOSSAIRE DE TERMES ET DÉFINITIONS**

(À l'étape 5 de la Procédure accélérée du Codex))

Remplacer les définitions de « muscle », « lait » et « œufs » et ajouter une définition pour la « graisse » dans le Glossaire de termes et définitions, comme suit :

**Muscle** : Il s'agit du tissu squelettique d'une carcasse animale ou de morceaux de ces tissus provenant d'une carcasse animale contenant des graisses interstitielles ou intramusculaires. Le tissu musculaire peut aussi contenir de l'os, du tissu conjonctif, des tendons ainsi que des nerfs et des ganglions lymphatiques dans des proportions naturelles. Il ne comprend pas d'abats comestibles ni de graisse pouvant être enlevée.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR : tout le produit sans les os.

**Graisse** : Tissu à base de lipides qui peut être enlevé d'une carcasse animale ou de morceaux provenant d'une carcasse animale. Il peut comprendre des graisses sous-cutanées, épiploïques ou périnéphrétiques. Les graisses interstitielles ou intramusculaires de carcasse ou les matières grasses du lait ne sont pas incluses.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR : Le produit entier. En ce qui concerne les composés liposolubles, la graisse est analysée et les LMR s'appliquent à la graisse. Pour les composés où la graisse pouvant être enlevée est insuffisante pour constituer un échantillon d'essai convenable, le produit entier (muscle et graisse, à l'exclusion des os) est analysé et la LMR s'applique au produit entier (par exemple, la viande de lapin).

**Lait** : Le lait est la sécrétion mammaire normale d'animaux de traite obtenue à partir d'une ou de plusieurs traites, sans rien y ajouter ou en soustraire, destinée à la consommation comme lait liquide ou à un traitement ultérieur.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR : Les LMR du Codex pour les composés liposolubles dans le lait sont exprimées sur la base du produit entier.

**Œufs** : La portion comestible fraîche du corps sphéroïdal produit par les oiseaux femelles, notamment les volailles domestiques.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR : La portion comestible de l'œuf comprenant le jaune et le blanc d'œuf après avoir ôté la coquille.

**LISTE DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE  
ÉVALUATION OU D'UNE RÉÉVALUATION EN PRIORITÉ**

**Nouvelles substances pour lesquelles il existe un engagement ferme de données aux fins d'évaluation**<sup>46</sup>

semduramycine

virginiamycine

**Substances dont la réévaluation est recommandée**

carbadox (toxicité et résidus)

deltaméthrine (apport, compte tenu des utilisations en tant que pesticide)

dicyclanil (résidu-marqueur)

fluméquine (toxicité et examen d'une LMR pour les crevettes géantes)

néomycine (toxicité)

trichlorfon (toxicité)

---

<sup>46</sup> Sous réserve de l'approbation du Comité Exécutif, à sa cinquantième session (juin 2002) à titre de nouvelle activité.